

INSTITUT
MONTAIGNE



meti
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE
LES ENTREPRISES DE LONG TERME

Taxes de production :

préservons les entreprises dans les territoires



ÉTUDE OCTOBRE 2019

Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. À travers ses publications et les événements qu'il organise, il souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique avec une approche transpartisane. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. Association à but non lucratif, l'Institut Montaigne réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 5,6 millions d'euros.

*Il n'est désir plus naturel
que le désir de connaissance*

INSTITUT
MONTAIGNE



meti
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE
LES ENTREPRISES DE LONG TERME

Taxes de production :
préservons les entreprises dans les territoires

SOMMAIRE

Préambule	3
Synthèse	5
Chapitre I : Le montant de la fiscalité de production est une exception française qui pèse sur les ETI industrielles.....	9
1.1. La structure de la fiscalité de production	10
1.2. Les ETI et les PME payent plus de fiscalité de production que les TPE et grandes entreprises	16
Chapitre II : La fiscalité de production est la plus préjudiciable des fiscalités d'entreprises pour les ETI industrielles	19
2.1. La fiscalité directe est plus avantageuse pour l'investissement que la fiscalité de production	22
2.2. La compétitivité est moins affectée par la fiscalité de consommation que par la fiscalité de production	26
Chapitre III : L'impact des fiscalités sectorielles et locales dépend de son montant, pas du nombre de taxes.....	29
3.1. La mesure de la fiscalité locale montre que la taxe foncière renforce les inégalités territoriales.....	31
3.2. La rigidité et le montant de la fiscalité sectorielle importent, pas le nombre de taxes	33
Chapitre IV : Scénario de baisse de la fiscalité de production : pour une reconquête de la base productive française.....	37
4.1. Réduire la fiscalité de production en répartissant l'effort entre les entreprises, les consommateurs et la puissance publique	37
4.2. L'exemple de l'industrie : les recettes publiques issues de l'effet d'entraînement devraient dépasser la baisse de fiscalité	38
Annexe	43

PRÉAMBULE

Le présent document a été commandé au cabinet *Asterès* par l'Institut Montaigne, *think tank* indépendant consacré aux politiques publiques en France, et le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI), pour alimenter la réflexion économique sur la fiscalité de production. Le cabinet *Asterès* a bénéficié d'une indépendance complète dans la conduite de ses analyses. Les opinions exprimées dans cet exposé sont donc celles de ses auteurs, et ne reflètent pas nécessairement les positions du donneur d'ordre, ni celles de ses partenaires.

L'étude a été rédigée par Marc Yeterian sous la direction de Charles-Antoine Schwerer et Nicolas Bouzou, économistes au sein du cabinet *Asterès*.

SYNTHÈSE

La fiscalité de production représente un poids pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) industrielles françaises. Elle est particulièrement élevée en France par rapport aux autres pays européens : la France est 2^e, derrière la Suède en proportion de fiscalité de production dans la fiscalité des entreprises.¹ La fiscalité de production représente 10 % des recettes fiscales totales du pays, contre 2 % pour l'Allemagne. Cette fiscalité constitue donc une exception française : là où la majorité des pays européens ont tenté de la réduire, la France l'a continuellement maintenue ou augmentée.

Les ETI et les petites et moyennes entreprises (PME) industrielles sont plus touchées par la fiscalité de production que les autres catégories d'entreprises. Du fait de sa structure taxant principalement les facteurs de production, la fiscalité de production française concerne particulièrement les ETI industrielles. Tout d'abord, les facteurs capital et travail sont taxés 1,8 fois plus que la valeur créée. Les entreprises utilisant beaucoup ces facteurs, dont les entreprises industrielles, sont pénalisées. Ainsi, une entreprise industrielle paye en moyenne 10 % de taxes et impôts de production de plus qu'une entreprise de services, pour un chiffre d'affaires égal. De plus, la taille des ETI ne les autorise pas à bénéficier d'exemptions comme les très petites entreprises (TPE), et leurs moyens ne leur permettent pas d'effectuer de l'optimisation fiscale comme les grandes entreprises. **Une ETI industrielle paye en moyenne 35 euros de taxes et impôts de production pour 100 euros de résultat, le deuxième chiffre le plus élevé derrière les PME industrielles, à 39 euros.**

La fiscalité de production est la plus préjudiciable des fiscalités d'entreprises pour les ETI industrielles. Au niveau européen, Asterès a créé un modèle permettant de mesurer l'effet des trois types de fiscalité sur le chiffre d'affaires des ETI industrielles. **La fiscalité directe, c'est-à-dire l'impôt sur les sociétés (IS), favorise l'investissement, contrairement à la fiscalité de production. Augmenter d'1 point la part de la fiscalité de production dans la fiscalité d'entreprises, au détriment de la fiscalité directe fait perdre 0,2 % de chiffre d'affaires aux ETI industrielles.** L'effet défavorable de la fiscalité de production par rapport à la fiscalité directe est expliqué par deux phénomènes : la fiscalité de production constitue un frein à l'investissement et affiche une mauvaise répartition par taille d'entreprises. La fiscalité de production augmente le prix des facteurs et crée une désincitation à investir, en plus de taxer des facteurs potentiellement non utilisés (usines en travaux par exemple), ce qui n'est pas le cas de la fiscalité directe qui taxe le résultat. Au lieu d'investir, les entreprises utilisent leurs bénéfices dans d'autres buts, comme augmenter les dividendes, moins taxés aujourd'hui.

¹ Tous les chiffres de la synthèse seront sourcés dans la suite de l'étude.

Les investissements augmentent le chiffre d'affaires à moyen terme puisqu'ils permettent à une entreprise d'améliorer ses capacités de production. Cette désincitation à investir fait donc perdre du chiffre d'affaires aux ETI industrielles. Un effet amplifié par le fait que l'impôt sur les sociétés est bien mieux réparti entre tous les types d'entreprises que la fiscalité de production, qui pèse particulièrement sur les ETI industrielles. L'effet de répartition explique 34 % de la différence entre les deux fiscalités.

L'effet est beaucoup plus fort pour la fiscalité de consommation, principalement la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). À l'effet d'investissement s'ajoute un effet de compétitivité. Ainsi, augmenter d'1 point la part de la fiscalité de production dans la fiscalité des entreprises, au détriment de la fiscalité de consommation, fait perdre 2,5 % de chiffre d'affaires aux ETI industrielles. La fiscalité de consommation augmente le prix de l'ensemble des biens vendus en France, tandis que la fiscalité de production augmente uniquement les prix des biens produits en France. Cette différence fait que la fiscalité de production handicape la compétitivité des entreprises françaises.

La mesure des fiscalités sectorielles et locales, par le modèle d'Asterès, montre, enfin, que le montant, la rigidité et l'utilisation des prélèvements importent, et pas le nombre. Le montant de la fiscalité a bien plus d'impact que le nombre de taxes. L'éclatement de la fiscalité de production n'est donc pas un facteur de perte pour les ETI. La nature de cette fiscalité fait également qu'elle a plus d'impact en temps de crise : les taxes sectorielles ont ainsi fait perdre 1 milliard d'euros supplémentaires de chiffre d'affaires aux ETI industrielles françaises pendant la crise de 2008. Outre le montant, **l'assiette a aussi son importance.** La taxe foncière a un effet négatif sur les ETI industrielles : 1 point de taxe foncière de plus par rapport aux départements voisins fait perdre 1,2 % de chiffre d'affaires aux ETI industrielles.

Une politique de reconquête de la base productive française passe par l'allègement de la fiscalité de production. Afin de réduire le désavantage compétitif qui pèse sur les entreprises implantées dans l'Hexagone, **il convient de baisser de moitié la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), soit 6,5 milliards d'euros ; de supprimer les fiscalités sectorielles de production, soit 4,9 milliards d'euros ; et de supprimer la contribution sociale de la solidarité des sociétés (C3S), soit 3,8 milliards d'euros. Ce choc fiscal de l'ordre de 15,2 milliards d'euros serait financé par des efforts équilibrés entre les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics.** Dans le détail, les entreprises contribueraient via la hausse mécanique des recettes d'IS, une baisse de la déductibilité des intérêts d'emprunt, une réduction des exonérations territoriales et un recul des aides publiques aux PME. Les consommateurs seraient mis à contribution par une hausse de 0,5 point du taux

de TVA. L'État et les collectivités territoriales compléteraient par une réduction des dépenses publiques ou un endettement temporaire. À titre d'exemple, la modélisation de ce plan sur les entreprises industrielles table sur 50 000 créations d'emplois et une augmentation des recettes fiscales.

CHAPITRE I

LE MONTANT DE LA FISCALITÉ DE PRODUCTION EST UNE EXCEPTION FRANÇAISE QUI PÈSE SUR LES ETI INDUSTRIELLES

La fiscalité de production concerne davantage les ETI et PME industrielles que les autres catégories d'entreprises. Ce phénomène s'explique par la structure de production des entreprises industrielles et par la taille des ETI qui bénéficient de moins de régimes d'exception que les grandes entreprises ou les TPE.

La fiscalité de production s'applique à l'ensemble des facteurs de production et la valeur ajoutée, et n'est pas directement liée au chiffre d'affaires ou au bénéfice. Elle prend pour base le travail, le capital ou la valeur ajoutée. Avec 72 milliards d'euros de recettes pour l'État, cette fiscalité est particulièrement élevée en France par rapport aux autres pays européens.

Les entreprises européennes sont soumises à 3 types de fiscalité : fiscalité de consommation, fiscalité de production et fiscalité directe. La fiscalité de consommation, dont la TVA, représente, à elle seule, 61 % des recettes fiscales sur les entreprises en France. La fiscalité de production représente 25 %, et la fiscalité directe 14 %.

La fiscalité directe consiste en une imposition sur le résultat net (bénéfice), la fiscalité de consommation est une taxe ajoutée sur le produit lors de sa mise en vente, et **la fiscalité de production concerne l'ensemble des impôts et taxes s'appliquant aux facteurs de production (capital, travail) et à la valeur ajoutée.**

Récapitulatif des 3 types de fiscalité d'entreprises

Type de fiscalité	Exemples d'impôts ou taxes françaises	Recette fiscale en France (2018) ²
Fiscalité directe	Impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu	26 milliards d'euros
Fiscalité de consommation	TVA, taxe sur les spiritueux	168 milliards d'euros
Fiscalité de production	Taxe foncière, CVAE	72 milliards d'euros

² Direction du Budget, Forum de la Performance, Les Recettes Fiscales (mise à jour du 21/09/2018).

1.1 LA STRUCTURE DE LA FISCALITÉ DE PRODUCTION FRANÇAISE EST PRÉJUDICIABLE AUX INDUSTRIES



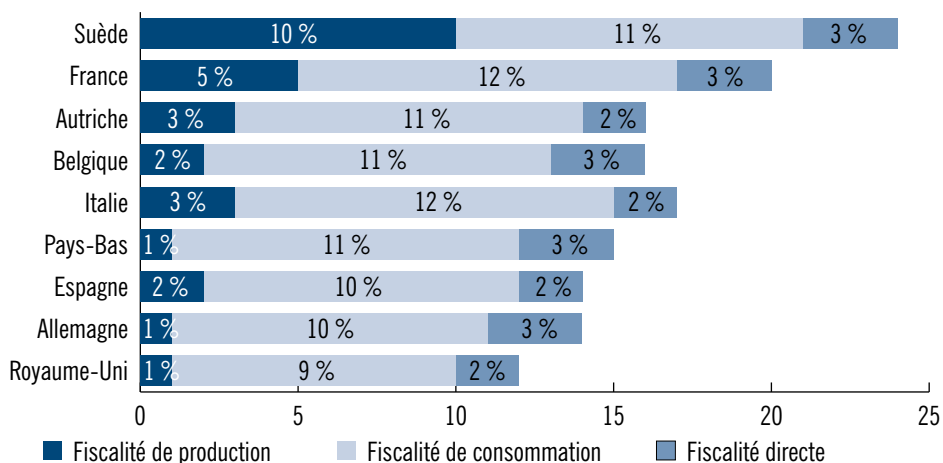
1.1.1. La fiscalité sur les entreprises françaises est la deuxième plus élevée de l'Union européenne

La fiscalité sur les entreprises françaises, en proportion du PIB, est la deuxième plus élevée de l'Union européenne, derrière la Suède. Elle représente 18 % du PIB en incluant les 3 types de fiscalité (production, consommation, directe). Une entreprise française paye en moyenne 62 % de son bénéfice avant impôts en prélèvements obligatoires, toutes fiscalités confondues. Il s'agit du deuxième taux le plus élevé de l'Union européenne, derrière la Belgique³.

La fiscalité de production française représente 10 % des revenus fiscaux de l'État, contre 2 % pour l'Allemagne par exemple. **En comparaison, la France a une fiscalité directe en volume plus faible que d'autres pays majeurs en Europe comme l'Allemagne ou la Belgique.**

³ Eurostat.

Part de la fiscalité d'entreprises dans le PIB, 2017 (%)



Source : Eurostat.

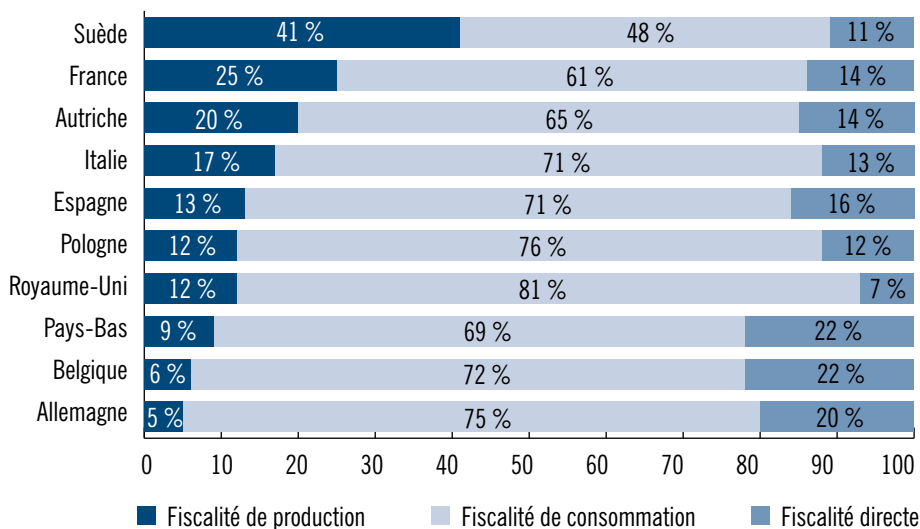
La fiscalité d'entreprises en France privilégie la fiscalité de production à la fiscalité de consommation⁴. En effet, la France a la 2^e fiscalité de production la plus élevée de l'Union européenne en proportion de la fiscalité d'entreprises, à 25 %. La fiscalité de consommation française est la deuxième plus faible d'Europe, à 61 %. La fiscalité directe française est dans la moyenne, à 14 %. Le modèle fiscal français favorise la fiscalité de production, au détriment de la fiscalité de consommation.

Au niveau européen, les schémas sont plus hétérogènes. Certains pays, comme l'Allemagne, affichent une fiscalité de production faible, à 5 %, mais une fiscalité de consommation élevée, à 75 %. Les Pays-Bas compensent leur faible fiscalité de production (9 %) par de la fiscalité directe (22 %). Les travaux de l'économiste J.-M. Monnier montrent qu'en Europe, l'arbitrage fiscal a remplacé l'arbitrage monétaire à la fin des années 90. Avec l'instauration de la monnaie unique, les gouvernements ont perdu l'instrument monétaire, et font désormais des choix en fonction d'objectifs comme l'environnement ou l'investissement. Cependant, il est très compliqué de changer de direction sans créer d'instabilité⁵. **Les cotisations sociales ne sont pas incluses dans le calcul**, puisqu'elles font l'objet de systèmes de financement hétérogènes à travers l'Europe. Leur comparaison ne serait donc pas significative.

⁴ Eurostat, National Tax Lists.

⁵ Monnier J.-M., *La Politique Fiscale : objectifs et contraintes*, CES, Les Cahiers de l'Economie Française, 2008.

**Poids de chaque type de fiscalité en 2016
(% des recettes fiscales sur les entreprises)**



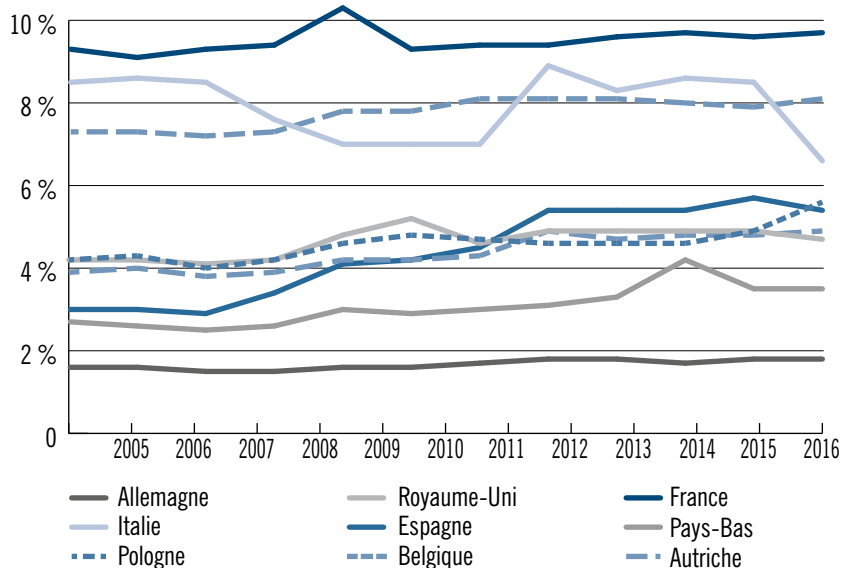
Source : Eurostat.

1.1.2. Depuis 10 ans, l'importance de la fiscalité de production est une spécificité française

Après une dizaine d'années où la proportion de taxes et impôts de production dans la fiscalité totale a été stable pour l'ensemble des pays européens, des pays comme l'Espagne, l'Allemagne, ou l'Italie ont réduit leur fiscalité de production ; une tendance qui touche la majorité de l'Union européenne. Seule la Pologne a continuellement augmenté le poids de sa fiscalité de production au cours des dix dernières années.

En France, la part de la fiscalité de production dans la fiscalité globale est stable, à des niveaux quasiment identiques entre 2005 et 2016. Les gouvernements ont donc fait le choix de ne pas baisser la fiscalité de production, alors même que son niveau est le plus élevé en Europe après la Suède. **L'importance de la fiscalité de production est donc une spécificité française ; tandis que les autres pays européens lui préfèrent la fiscalité directe ou de consommation, et continuent d'accroître cette tendance.**

Évolution des prélèvements de production dans la fiscalité (% des recettes fiscales totales)



Source : Eurostat.

1.1.3. L'éclatement de la fiscalité de production constitue un problème français

La fiscalité de production française est éclatée : environ 200 taxes et impôts différents la composent, souvent avec des recettes extrêmement faibles. Cet éclatement est lié à l'augmentation massive, dans les années 1990 et 2000, du nombre de taxes dites « comportementales » comme les taxes environnementales⁶. **L'économiste A. Puviani montre, à travers sa théorie de l'illusion fiscale, que le nombre de taxes présente un fort impact sur la perception que se fait l'opinion publique des coûts gouvernementaux.** A montant égal, un nombre de taxes plus élevé créera des attentes de dépenses publiques plus importantes, ce qui est dommageable pour le gouvernement⁷.

L'éclatement de la fiscalité est une spécificité française ; il y a moins de prélèvements dans les autres pays européens. Le rapport de l'Inspection générale

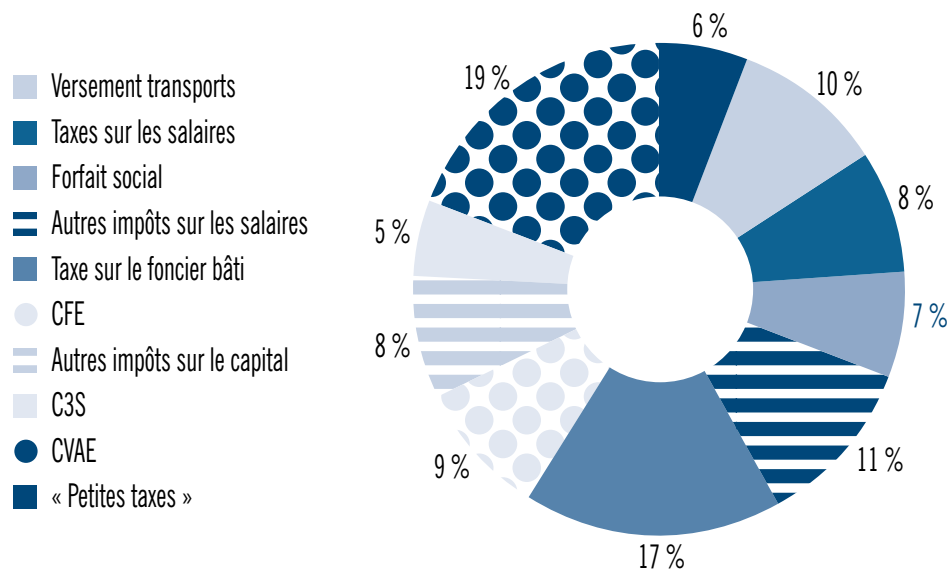
⁶ Inspection Générale des Finances, *Les Taxes à faible rendement*, Tome 1, février 2014.

⁷ Puviani A., *Theory of Financial Illusion*, 1903..

des finances (IGF) sur les petites taxes en 2014⁸ montre qu'à structure de production égale, une entreprise s'acquittant de 66 taxes (tous types de fiscalités confondus) en France en paye 17 en Allemagne et 5 au Royaume-Uni. **Malgré cet éclatement, les recettes sont très concentrées. Ainsi, 9 prélèvements contribuent à 94 % des recettes fiscales de production.**

Ces prélèvements portent sur 3 assiettes : la fiscalité de production sur les salaires représente 36 % du montant fiscal, le capital 34 % et la valeur ajoutée 24 %. Les 6 % restant sont répartis entre les petites taxes et touchent l'ensemble des facteurs.

Répartition des recettes des différentes taxes et impôts de production en France



Source : Insee.

1.1.4. La fiscalité de production française taxe plus les facteurs capital et travail que la valeur ajoutée

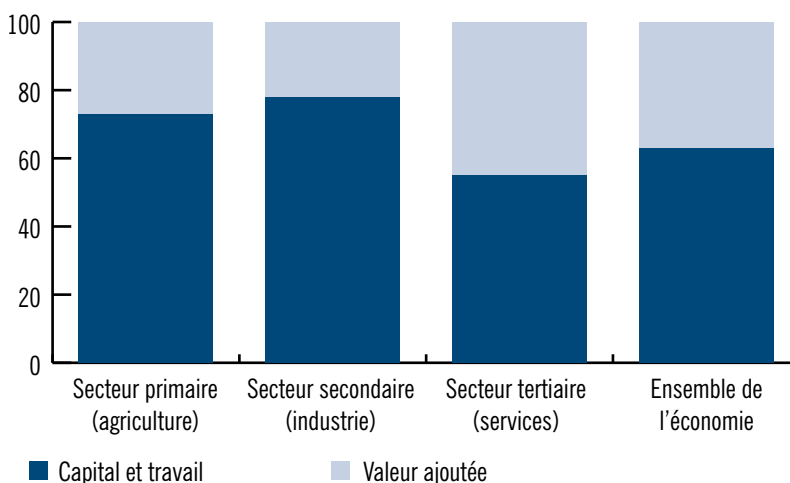
La fiscalité de production française pèse particulièrement sur les entreprises industrielles. En taxant davantage les facteurs de production que la valeur ajoutée des entreprises (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, CVAE) ou le chiffre d'affaires (C3S), elle se fait au détriment des entreprises ayant recours à ces facteurs

⁸ Inspection Générale des Finances, *Les Petites Taxes*, 2014

(capital et travail). Le travail et le capital représentent 80 % des recettes fiscales de production. Les entreprises intensives dans ces facteurs payent donc naturellement plus de taxes et d'impôts. C'est particulièrement le cas des **entreprises industrielles qui affichent, toutes tailles confondues, une valeur ajoutée de 22 % de leur chiffre d'affaires. Les entreprises de services montent à 45 %**. Une entreprise industrielle crée donc, à chiffre d'affaires égal, deux fois moins de valeur qu'une entreprise de services.

Valeur ajoutée des entreprises : la différence entre la valeur du produit final et le coût du facteur capital, du facteur travail et des consommations intermédiaires. Pour une chaise, la différence entre la valeur de la chaise et le coût du bois, des machines et des employés impliqués dans le processus de production.

Valeur de chaque facteur pour 100 euros de chiffre d'affaires (euros, 2017)



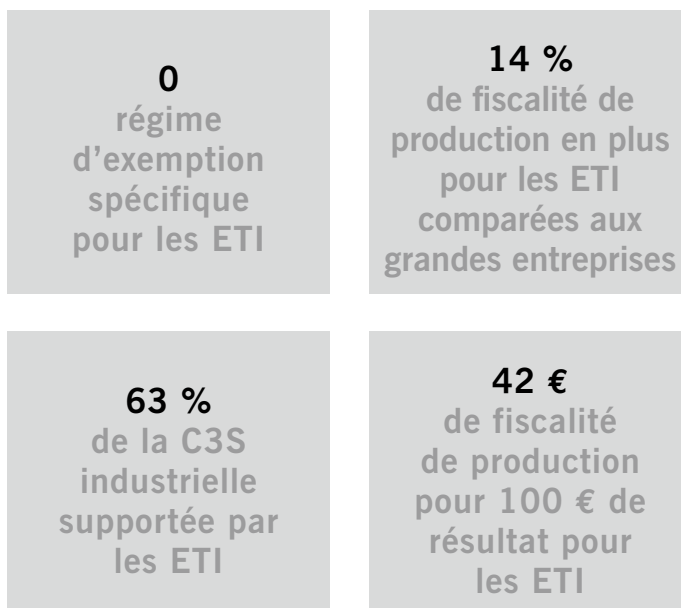
Source : Insee.

Si la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires des entreprises étaient autant imposés que les salaires et le capital, alors la CVAE et la C3S devraient représenter 37 % des recettes fiscales de production, contre 24 % aujourd'hui. Du fait de leur structure, les entreprises industrielles payent donc, à chiffre d'affaires égal, 10 % de fiscalité de production en plus que les entreprises de services⁹. Les entreprises

⁹ Diane, Comptes déposés aux tribunaux de commerce, calcul Asteres.

industrielles payent davantage de prélèvements, toutes fiscalités confondues, à cause de la fiscalité de production, puisque l'impôt sur les sociétés n'introduit pas de distorsion entre les secteurs¹⁰.

1.2. LES ETI ET LES PME PAYENT PLUS DE FISCALITÉ DE PRODUCTION QUE LES TPE ET LES GRANDES ENTREPRISES



1.2.1. Les ETI et les PME bénéficient de peu de régimes d'exemptions spécifiques

Les ETI et les PME payent plus de taxes et d'impôts, en proportion du chiffre d'affaires, que les autres entreprises, tous secteurs confondus. Leur taille intermédiaire ne leur permet pas de bénéficier d'exemptions comme les TPE. Sur les 7 principaux impôts et taxes de production (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises, versement transport, taxe sur les salaires, forfait social, C3S et CVAE), les TPE bénéficient de 4 régimes d'exemptions totales ou partielles, contre

¹⁰ M. Guerini, S. Guillou, L. Nesta, X. Ragot, E. Salies, *Impôt sur les Sociétés : Etat des Lieux et Effets Différenciés de la Réforme*, OFCE Policy Brief, 16 octobre 2018.

2 pour les PME et 0 pour les ETI ou les grandes entreprises¹¹. Il existe également des exemptions sur d'autres critères (utilité sociale par exemple) ; non prises en compte ici puisqu'elles s'appliquent indifféremment aux entreprises.

Exonérations accordées en fiscalité de production selon la taille de l'entreprise

Impôt ou taxe	Exonérations pour les TPE	Exonérations pour les PME	Exonérations pour les ETI/Grandes entreprises
Taxe foncière (et taxes annexes)	Non	Non	Non
Versement transport	Totale	Non	Non
Taxe sur les salaires	Temporaire	Non	Non
Forfait social	Partielle	Partielle	Non
CFE	Non	Non	Non
C3S (et taxes annexes)	Non	Non	Non
CVAE	Temporaire	Temporaire	Non

Note : seules les exonérations accordées sur le critère de la taille des entreprises sont prises en compte.

Les ETI supportent ainsi 47 % de la CFE (capital), 63 % de la C3S (chiffre d'affaires) et 52 % de la CVAE¹² (valeur ajoutée) de l'industrie, alors qu'elles représentent moins de 28 % des immobilisations corporelles (capital) et 23 % du PIB industriel¹³.

1.2.2. Les ETI et PME réalisent moins d'optimisation fiscale que les grandes entreprises

Les ETI sont également trop petites pour utiliser des techniques d'optimisation fiscale, comme le font les grandes entreprises, qui ont en général des centres de production et des sièges sociaux bien plus mobiles que ceux des ETI. Elles peuvent délocaliser les parties les plus taxées de la production dans d'autres pays européens. L'économiste français A. Buzelay montre ainsi que les pratiques d'optimisation fiscale en Europe sont principalement le fait des multinationales, qui recourent aux niches fiscales ou délocalisent leur production pour profiter des différents systèmes fiscaux européens¹⁴.

¹¹ Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP).

¹² Ministère de l'Économie et des Finances, *La Fiscalité de Production*, avril 2018.

¹³ INSEE.

¹⁴ Buzelay A., *A Propos des Pratiques d'Optimisation Fiscale en Europe*, Revue de l'Union européenne, Politiques Européennes, mars 2015.

TAXES DE PRODUCTION :
PRÉSERVONS LES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

L'optimisation fiscale est difficile à mesurer, et aucune étude en France n'existe spécifiquement sur les différences entre les tailles d'entreprises pour la fiscalité de production. Cependant, la Direction générale du Trésor et la Cour des comptes ont publié plusieurs rapports sur les taux implicites d'imposition des entreprises, qui incluent l'IS et la fiscalité de production. Ces travaux, dont le dernier remonte à 2014, fournissent donc un bon ordre de grandeur¹⁵. En sachant que la fiscalité de production explique les différences entre les catégories d'entreprises, Asterès a calculé que les ETI payaient 42 % de leur résultat en prélèvements obligatoires de production, contre 37 % pour les grandes entreprises et 30 % pour les PME.

**Récapitulatif : montant de fiscalité de production payé
par 100 euros de résultat brut¹⁶**

3 TPE	30 PME	42 ETI	37 Grande entreprise
3 TPE industrielle	34 PME industrielle	47 ETI industrielle	41 Grande entreprise industrielle

Lecture : Pour 100 euros de résultat, une ETI industrielle paye 35 euros en fiscalité de production.

¹⁵ DG Trésor, *Assises de la Fiscalité des Entreprises*, 14 février 2014.

¹⁶ INSEE, Ministère de l'Economie, Calculs Asterès.

CHAPITRE II

LA FISCALITÉ DE PRODUCTION EST LA PLUS PRÉJUDICIALE DES FISCALITÉS D'ENTREPRISES POUR LES ETI INDUSTRIELLES

Des 3 types de fiscalité sur les entreprises (production, consommation, directe), la fiscalité de production est celle qui a le plus d'impact.

La fiscalité de production est plus préjudiciable pour les entreprises que la fiscalité directe : augmenter d'1 point la part de la fiscalité de production dans la fiscalité d'entreprises, au détriment de la fiscalité directe, fait perdre 0,2 % de chiffre d'affaires aux ETI industrielles. Cet effet s'explique par deux composantes : l'investissement et la répartition fiscale. D'abord, la fiscalité de production augmente le prix des facteurs, ce qui réduit les incitations à investir. Les entreprises ont plus intérêt à dépenser leurs bénéfices dans des dividendes, moins taxés (forfait unique de 30 %), que dans du capital ou des embauches. **De plus, le timing des investissements rend les acquisitions immobilières encore moins attractives : une entreprise effectuant des travaux dans une nouvelle usine pendant 2 ans payera la taxe foncière sur cette période, sans aucun nouveau revenu pour la compenser.** Cela réduit la croissance à moyen terme, et donc le chiffre d'affaires. Ensuite, il existe un effet de répartition expliquant 34 % de la variation : à montant égal, la fiscalité directe est mieux répartie entre les différentes tailles d'entreprises que la fiscalité de production. En effet, les ETI et les grands groupes payent plus que leur part dans la valeur ajoutée en fiscalité de production, tandis que les TPE n'en payent quasiment pas. Les recettes de l'IS suivent la contribution des entreprises françaises à la valeur ajoutée du pays, ce qui en fait un impôt plus égalitaire.

La fiscalité de production est beaucoup plus pénalisante pour les entreprises que la fiscalité de consommation. Augmenter d'1 point la part de la fiscalité de production dans la fiscalité d'entreprises, au détriment de la fiscalité de consommation, fait perdre 2,5 % de chiffre d'affaires aux ETI industrielles. En affectant différemment les entreprises produisant sur le territoire domestique et celles produisant à l'étranger, la fiscalité de production crée un déséquilibre des prix pour les biens industriels. La fiscalité de consommation, quant à elle, augmente le prix de l'ensemble des biens ; son effet dépend donc de l'élasticité-prix du secteur, faible pour les biens industriels, ce qui signifie qu'elle n'aura pas d'impact sur la compétitivité des entreprises françaises.

RÉSULTATS DU MODÈLE EUROPÉEN

Augmenter d'**1** point la part de la fiscalité de production dans la fiscalité d'entreprises, au détriment de la fiscalité directe, fait perdre **0,2 %** de chiffre d'affaires aux ETI industrielles.

Augmenter d'**1** point la part de la fiscalité de production dans la fiscalité d'entreprises, au détriment de la fiscalité de consommation, fait perdre **2,5 %** de chiffre d'affaires aux ETI industrielles.

Augmenter de **1 €** la fiscalité de production, sans rien baisser ailleurs, fait perdre **1,33 €** de résultat aux ETI industrielles.

POINT MÉTHODE 1 : LE MODÈLE EUROPÉEN

Pour obtenir les résultats de cette partie, Asterès a construit un modèle économétrique au niveau européen, appelé « Modèle Européen » pour le reste de l'étude. Les détails de la méthode peuvent être trouvés en annexe.

8 pays européens :
France, Royaume-Uni,
Allemagne, Autriche, Espagne,
Italie, Belgique, Pays-Bas

9 années : 2009-2017

Un modèle économétrique estime des liens entre plusieurs variables ; il s'agit de déterminer des effets de causalité et leurs probabilités associées. Dans le *Modèle Européen*, Asterès a cherché à tester la relation entre les différents niveaux de fiscalité en Europe, à travers le temps et en fonction du chiffre d'affaires des ETI industrielles. Le modèle a été réalisé *via* le logiciel STATA *via* des données d'Eurostat et Orbis. Les données en .dta ainsi que les fichiers .do sont disponibles à la demande.

Le modèle contrôle les variables propres à chaque pays (variables culturelles), les variables économiques de base (PIB, coût du travail, chômage) et le montant total de la fiscalité. On obtient donc :

$$CA_{it} = \alpha_{it} + \beta_{it} \text{ 'Fisc}_{it} + \beta_{it} \text{ ' 'PIB}_{it} + \beta_{it} \text{ ' 'ctravail}_{it} + \beta_{it} \text{ ' ' 'chomage}_{it} + \beta_{it} \text{ ' ' ' 'montant}_{it} + \varepsilon_{it}$$

Où CA_{it} est le chiffre d'affaires moyen des ETI industrielles pour un pays i et une année t , $Fisc_{it}$ est la part de la fiscalité de production dans la fiscalité totale moins la part du type de fiscalité à tester, α_{it} est le chiffre d'affaires quand toutes les autres variables sont à 0, β_{it} sont les coefficients estimés et ε_{it} est la partie de la variation non mesurée, ou terme d'erreur.

Les coefficients permettent d'estimer la variation du chiffre d'affaires lorsque la part d'un type de fiscalité diminue d'un point au profit d'un autre type de fiscalité. Ces variations en valeur absolue sont ensuite comparées aux chiffres d'affaires moyens nationaux, pour pouvoir être exprimées en pourcentage.

2.1. LA FISCALITÉ DIRECTE EST PLUS AVANTAGEUSE POUR L'INVESTISSEMENT QUE LA FISCALITÉ DE PRODUCTION

La fiscalité de production a un plus fort impact négatif sur le chiffre d'affaires des ETI industrielles que la fiscalité directe. Augmenter d'1 point la part de la fiscalité de production dans la fiscalité d'entreprises, au détriment de la fiscalité directe, fait perdre 0,2 % de chiffre d'affaires aux ETI industrielles.

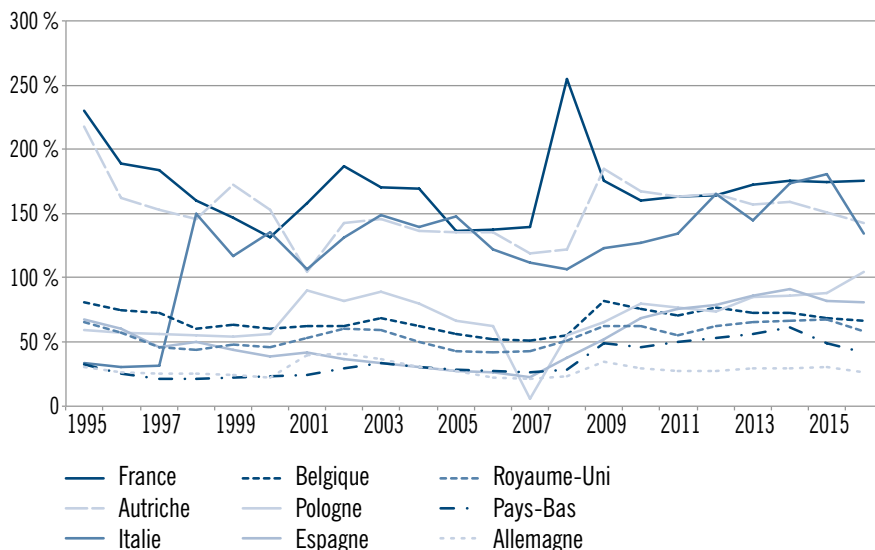
2.1.1. Le paradoxe de la fiscalité directe : une présence surdimensionnée dans les classements internationaux

Économiquement la fiscalité de production a plus d'impact que la fiscalité directe ; mais politiquement, les gouvernements sont incités à baisser la fiscalité directe. L'Union européenne est ainsi divisée entre les pays dont la fiscalité de production est historiquement plus élevée que la fiscalité directe (France, Autriche, Italie), et ceux dont la fiscalité directe est plus élevée que la fiscalité de production (Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas, Pologne, Belgique).

Les pays ayant une fiscalité directe faible par rapport à leur fiscalité de production ont favorisé la compétitivité internationale : la majorité des classements internationaux (*Trading Economics, KPMG, EY, Doing Business*) et des études économiques se concentrent uniquement sur la fiscalité directe ; faisant ainsi du taux d'impôt sur les sociétés la mesure la plus utilisée. Seul le classement « *Paying taxes* » de PwC prend en compte le taux d'imposition implicite total¹⁷.

¹⁷ PwC, World Bank Group, *Paying Taxes*, 2018.

Ratio de la fiscalité de production sur la fiscalité directe



Lecture : En 2009, la fiscalité de production française valait 254 % de sa fiscalité directe.
Source : Eurostat.

Cette différence de communication entre les types de fiscalité amène des pays comme la France à afficher des niveaux de fiscalité directe bas par rapport à leur fiscalité de production, ce qui, économiquement, engendre un effet négatif sur les ETI industrielles. Par exemple, l'une des mesures phares du Gouvernement est de réduire le taux d'impôt sur les sociétés à 25 % d'ici 2022. *Business France*, l'agence chargée de l'internationalisation de l'économie française, a fait un communiqué de presse récent sur la baisse de l'impôt sur les sociétés ; mais n'a rien annoncé par rapport à la réforme de la fiscalité de production qui arrivera l'année prochaine.

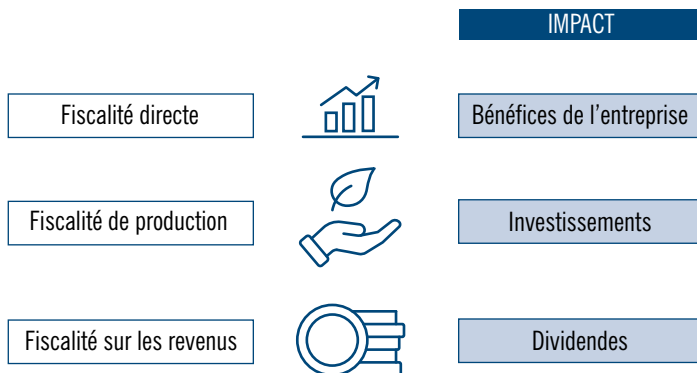
2.1.2. La fiscalité de production freine l'investissement et les acquisitions immobilières

La fiscalité directe encourage l'investissement, tandis que la fiscalité de production le freine. Le *Modèle Européen* montre ainsi qu'à montant égal, substituer un point de fiscalité directe pour de la fiscalité de production fait perdre, en moyenne, 0,2 % de chiffre d'affaires aux ETI industrielles. L'effet de substitution de fiscalité de production en fiscalité directe (dont l'impôt sur les sociétés) est moins fort pour les

entreprises que l'effet de la fiscalité de consommation, puisqu'ici l'entreprise porte le poids de la fiscalité dans les deux cas. **Cet effet significatif s'explique d'abord par un ralentissement de l'investissement, occasionné par la fiscalité de production.**

L'effet d'investissement est le suivant : taxer les facteurs de production revient à créer une désincitation à investir, ce qui pèse sur la croissance du chiffre d'affaires des entreprises à moyen terme. En effet, la fiscalité de production augmente les prix des facteurs, réduisant, à montant égal d'investissement, le total repartant dans l'économie. **De plus, la fiscalité sur le capital (taxe foncière et CFE) s'applique dès l'acquisition du bien, et non à l'occupation des locaux. Une entreprise qui achète une usine et effectue des travaux d'amélioration pendant deux ans, payera deux ans de taxe foncière sans rien produire pour la compenser.**

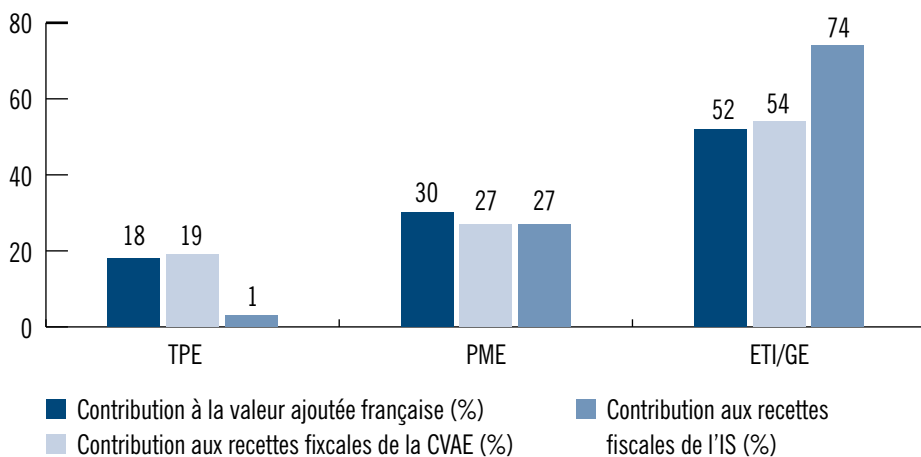
Enfin, une augmentation des prix des facteurs réduit mécaniquement la demande, puisqu'il devient alors plus avantageux de dépenser les bénéfices dans d'autres postes moins fiscalisés, comme des dividendes par exemple. Depuis 2017, les dividendes sont taxés à 30 % fixes ; bien que cela soit trop récent pour mesurer l'impact, la tendance devrait se renforcer. **Cette réduction de l'investissement touche alors le développement des entreprises sur le moyen terme.**



2.1.3. La fiscalité directe est mieux répartie entre les différentes tailles d'entreprises que la fiscalité de production

La deuxième raison est un effet de répartition. Comme présenté en première partie, la fiscalité de production touche plus les ETI et les PME industrielles que les autres entreprises. La fiscalité directe est, en revanche, bien plus homogène, surtout entre les ETI et les grandes entreprises, et entre les PME et les TPE¹⁸. En effet, la répartition de l'IS suit la répartition de la contribution des entreprises à la valeur ajoutée nationale. La CVAE n'est presque pas payée par les TPE, alors que les ETI et grandes entreprises la payent plus que proportionnellement, par rapport à leur contribution à la valeur ajoutée nationale. À montant égal de recettes fiscales, l'IS répartit donc mieux son poids sur l'ensemble du tissu des entreprises présentes sur le territoire français. Cet effet de répartition explique 34 % de la variation entre fiscalité directe et fiscalité de production.

Contribution aux 2 types de fiscalité et valeur ajoutée (%)



Lecture : Les TPE contribuent à 18 % de la valeur ajoutée du territoire et payent 19 % de l'IS total contre 0,6 % de la CVAE totale.

¹⁸ M. Guerini, S. Guillou, L. Nesta, X. Ragot, E. Salies, *Impôt sur les Sociétés : Etat des Lieux et Effets Différenciés de la Réforme*, OFCE Policy Brief, 16 octobre 2018.

2.2. LA COMPÉTITIVITÉ EST MOINS AFFECTÉE PAR LA FISCALITÉ DE CONSOMMATION QUE PAR LA FISCALITÉ DE PRODUCTION

En plus de l'effet d'investissement, la fiscalité de consommation affecte peu la compétitivité des entreprises françaises, contrairement à la fiscalité de production. Augmenter d'1 point la part de la fiscalité de production dans la fiscalité d'entreprises, au détriment de la fiscalité de consommation, fait perdre 2,5 % de chiffre d'affaires aux ETI industrielles.

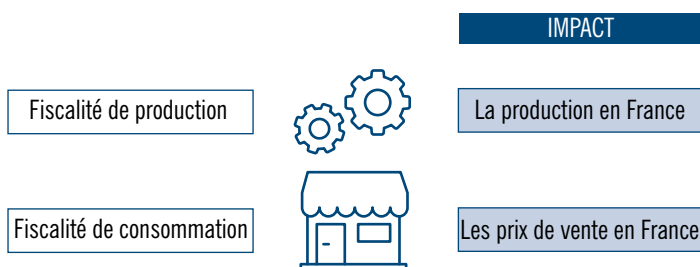
2.2.1. La fiscalité de consommation augmente tous les prix, la fiscalité de production ceux des biens produits en France

Les deux types de fiscalité ont un impact sur le prix des biens à marges égales, la fiscalité de consommation augmente directement le prix, et la fiscalité de production les augmentent *via* une hausse des coûts. **Leur impact est cependant différencié** : la fiscalité de consommation agit sur l'ensemble des biens vendus dans le pays, tandis que la fiscalité de production agit uniquement sur les biens produits dans le pays. **Cette différence explique le fort effet de substitution observé dans le modèle.**

La fiscalité de consommation est ainsi considérée comme de la fiscalité d'entreprises : elle pèse indirectement sur ces dernières, en augmentant leurs prix, et donc en réduisant la demande. Cependant, **elle n'affecte pas la concurrence, puisqu'elle concerne l'ensemble des prix. Son poids peut être supporté par les ménages si l'élasticité-prix** (mesure de la baisse de la demande lorsque le prix varie) **est suffisamment faible. C'est donc, dans ce cas, un choix politique. Si un bien possède une élasticité-prix élevée, alors une augmentation de la fiscalité de consommation réduira sa demande**

L'élasticité-prix mesure la variation de la demande d'un bien lorsque le prix évolue. Les biens de première nécessité comme le pain ont typiquement **une élasticité-prix** faible : une augmentation de leur prix ne mènera qu'à une faible baisse de demande, alors que les biens non-essentiels, substituables, ou concurrentiels comme les sodas (avec beaucoup de marques sur le marché) ont une **élasticité-prix** élevée : une augmentation du prix d'une marque réduira fortement sa demande, au profit des autres marques similaires.

et donc le chiffre d'affaires des entreprises, qui payeront la taxe. A l'inverse, si l'élasticité-prix est faible, une augmentation des prix induite par la fiscalité de consommation se répercutera sur les ménages, puisque la demande ne baissera pas. Les ménages continueront à acheter la même quantité de biens pour plus cher, soit une diminution de leur pouvoir d'achat global. **L'élasticité-prix globale est faible pour les biens industriels**¹⁹. Le textile-cuir, les produits alimentaires, l'énergie, les médicaments, les matériaux de transport et la construction ont tous des élasticités-prix proches de 0. Seuls les services, comme les activités de *consulting* ou l'hébergement-restauration, ont des élasticité-prix très élevées. Cela signifie qu'une augmentation des prix globaux de l'industrie, occasionnée par la TVA, sera supportée par les ménages ; ce qui se vérifie dans le modèle.

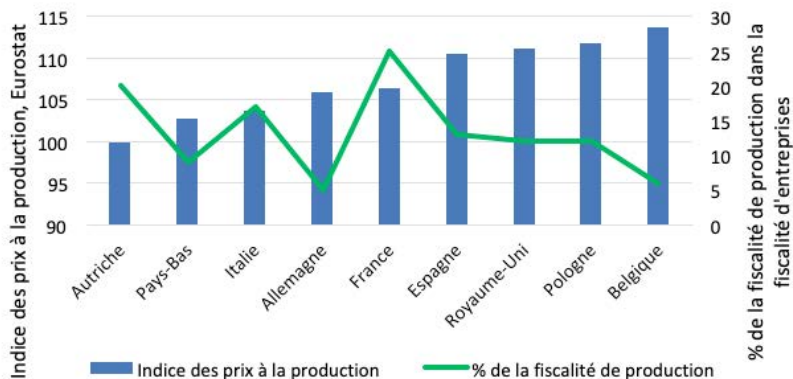


2.2.2. La fiscalité de production impacte la compétitivité des entreprises françaises

La fiscalité de production introduit une différence de coûts, donc une différence de prix, entre les entreprises produisant en France et les entreprises produisant à l'étranger. Comme pour la fiscalité directe, ce ne sont pas les prix de l'industrie en général qui augmentent, mais les prix de l'industrie produisant sur le territoire. Pour rester compétitives face à des pays à la fiscalité directe plus faible, les industries françaises doivent afficher une productivité plus élevée.

¹⁹ M.E. Faure, C. Kerdrain, *La Consommation des Ménages dans la Crise*, INSEE, 2012.

Indice des prix à production (hors fiscalité) et poids de la fiscalité de production



Source : Eurostat

La France est dans la moyenne de l'échantillon concernant la productivité industrielle. La fiscalité directe sur les entreprises, dont la fiscalité de production, affecte donc fortement sa compétitivité face à des pays au moins aussi productifs comme l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas ou l'Autriche ; d'autant plus que les importations de produits industriels en France proviennent à 60 % de l'Union européenne ²⁰.

La différence de cible entre les impôts sur les entreprises et les impôts sur la consommation explique l'effet observé dans le modèle : l'élasticité-prix totale de l'industrie est faible ; mais elle devient forte lorsque des différences de prix sont introduites entre des biens concurrents. Le consommateur va naturellement se diriger vers le produit le moins cher. Le *Modèle Européen* montre ainsi que cette élasticité est égale à 0,81 : un prix supérieur d'un euro par rapport à la concurrence réduit la demande de l'entreprise de 81 centimes.

²⁰ Observatory for Economic Complexity (MIT), France.

CHAPITRE III

L'IMPACT DES FISCALITÉS SECTORIELLES ET LOCALES DÉPEND DE SON MONTANT, PAS DU NOMBRE DE TAXES

L'analyse de la fiscalité locale montre l'impact de deux autres caractéristiques : la prédictibilité des montants prélevés et la simplicité des assiettes jouent un rôle fondamental dans l'efficacité de la fiscalité de production. La taxe foncière est, à cet égard, très peu lisible, car modifiée en permanence avec des taux et bases très variables.

L'analyse de la fiscalité sectorielle de production montre que le montant et la rigidité des prélèvements ont une influence significative sur leur impact. Ainsi, la rigidité signifie que la fiscalité a beaucoup plus d'impact en temps de crise. À mesure que le chiffre d'affaires baisse, les prélèvements restent les mêmes, ce qui signifie qu'ils sont proportionnellement plus élevés. Un effet qui contribue à fragiliser les entreprises, et qui a fait perdre 1 milliard d'euros supplémentaires de chiffre d'affaires aux ETI industrielles en 2008. L'effet n'est pas propre à la fiscalité sectorielle, mais le modèle d'Asterès ne permet pas de le mesurer pour les autres types de fiscalité de production. Le nombre de taxes n'est, en revanche, pas en cause ; les ETI ont toutes des départements comptables habitués à la fiscalité locale. De plus, la France est très bien placée en ce qui concerne l'efficacité de son administration : 4^e européenne pour l'*e-gouvernement* et seulement 80 h pour s'acquitter de la fiscalité de production pour les ETI, contre le double en Allemagne.

1,26 €

de résultat moyen perdu
pour 1 euro de fiscalité
sectorielle supplémentaire

0,5 %

du chiffre d'affaires moyen
des ETI acquitté en fiscalité
sectorielle

1 milliard €

supplémentaires perdus
par les ETI pendant
la crise de 2008

1,2 %

de chiffre d'affaires en moins
pour un point de taxe foncière
au-dessus de la moyenne
régionale

POINT MÉTHODE 2 : LE MODÈLE LOCAL ET LE MODÈLE NATIONAL

Pour obtenir les résultats de cette partie, Asterès a construit 2 modèles économétriques. Le premier (partie A) mesure l'effet de la fiscalité locale au niveau départemental, le deuxième (partie B) mesure l'effet des taxes sectorielles de production au niveau national. Le premier modèle sera appelé *Modèle Local* et le deuxième *Modèle National* pour le reste de l'étude. Les détails de ces modèles et leurs résultats sont précisés en annexe.

Le *Modèle Local* analyse l'effet de la fiscalité locale de production (taxe foncière, CFE, versement transport) pour 89 départements, sans dimension temporelle. Pour ce modèle, toutes les variables sont en fonction de la moyenne régionale.

89 départements en 2016 : France métropolitaine hors Paris et Corse

Le modèle teste le taux des 3 taxes de production locales sur le chiffre d'affaires et le nombre d'entreprises présentes dans le département. Il contrôle les différences régionales, les variables économiques et d'attractivité. On obtient donc :

$$CA_i \text{ ou } nombre_i = \alpha_i + \beta_1 \text{fisc}_i + \beta_2 \text{chomage}_i + \beta_3 \text{revenu}_i + \beta_4 \text{transports}_i + \beta_5 \text{paris}_i + \beta_6 \text{cluster}_i + \beta_7 \text{ville}_i$$

Où CA_i et $nombre_i$ sont le chiffre d'affaires moyen et le nombre moyen d'ETI industrielles pour un département i , α_i est le chiffre d'affaires quand toutes les autres variables sont à 0, β_i sont les coefficients estimés et ε_{it} est la partie de la variation non mesurée ou terme d'erreur.

Le *Modèle National* analyse l'effet de la fiscalité sectorielle de production pour 8 secteurs et 11 années.

Le modèle teste le montant et la valeur des taxes sectorielles de production sur les chiffres d'affaires moyens de chaque secteur. Il contrôle les spécificités de chaque secteur ainsi que les variables économiques principales. On obtient donc :

$$CA_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \text{montant}_{it} + \beta_2 \text{nombre}_{it} + \beta_3 \text{ctavail}_{it} + \beta_4 \text{chomage}_{it} + \beta_5 \text{exports}_{it} + \beta_6 \text{ipublic}_{it} + \varepsilon_{it}$$

3.1. LA MESURE DE LA FISCALITÉ LOCALE MONTRE QUE LA TAXE FONCIÈRE RENFORCE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

La fiscalité de production locale peut, comme dans le cas de la taxe foncière, nuire aux ETI industrielles, et renforcer les inégalités territoriales.

Résultats du *Modèle Local*

Un département dont la taxe foncière est 1 point plus élevée que ses voisins fait perdre 1,2 % de chiffre d'affaires à ses ETI industrielles.

Le *Modèle Local* ne trouve pas d'impact du versement transport ou de la CFE sur le chiffre d'affaires.

Le *Modèle local* permet de montrer que quand un département possède une taxe foncière 1 point plus élevée que ses voisins (avec une valeur cadastrale similaire), ses ETI industrielles perdent en moyenne 1,2 % de chiffre d'affaires.

Il est en revanche impossible de déterminer un montant, puisque les comptes des collectivités locales ne permettent pas de différencier les recettes de la taxe foncière des entreprises et celles des particuliers, bien que les bases cadastrales soient différentes. **La taxe foncière est peu prévisible, ses taux sont revotés chaque année par les collectivités locales, en fonction de leurs besoins de financement lorsque la base est réévaluée par l'État.** Il est donc impossible pour une entreprise d'avoir une visibilité de plus d'un an sur les montants à payer ; ce qui touche ses capacités d'investissement. **En outre, l'assiette et la détermination des taux de la taxe foncière ont été réformées 69 fois depuis 1975²¹.** Ce frein à l'investissement de long terme limite l'expansion des ETI industrielles. Cela peut engendrer un cercle vicieux, si ces dernières occupent moins de locaux à la suite du manque d'investissement ; ce qui, au bout du compte, peut pousser les départements à encore augmenter le taux de la taxe foncière.

La taxe foncière renforce les inégalités d'attractivité entre départements. Les départements les plus pauvres sont incités à voter un taux de taxe foncière élevé, pour compenser leur manque de revenus et leur faible valeur cadastrale, tandis que les plus riches peuvent se permettre une taxe foncière faible, renforçant ainsi leur attractivité. Ainsi, les Hauts-de-Seine ont une taxe foncière de 7 % en

²¹ Le Gand Philippe, *Crise Financière et Ressources des Collectivités Territoriales*, Revue Française d'Administration Publique (ENA), N° 114, 2012..

2018, tandis que l'Aisne a une taxe foncière de 32 %. Jusqu'en 2017, les valeurs locatives cadastrales dataient de 1970, mais ont été réactualisées l'année dernière pour les locaux professionnels. Le taux des taxes foncières n'a cependant presque pas changé, ce qui a provoqué une augmentation nette des montants payés par les entreprises. Ce déséquilibre pèse sur la compétitivité des départements. A titre d'exemple, un local industriel dans l'Aisne (02) coûte en moyenne à la location 44 €/m²/an, un local dans les Hauts de Seine (92) éloigné de Paris (à Antony) coûte 70 €/m²/an²². Avec les taux actuels de taxe foncière, le propriétaire payera 13,7 €/m²/an de taxe foncière dans l'Aisne contre 4,9 €/m²/an de taxe foncière dans les Hauts-de-Seine²³.

Comparaison des prix à la vente incluant la taxe foncière de deux départements

	Aisne (Villeneuve Saint Germain)	Hauts-de-Seine (Antony)
Prix à la location (€/m ²)	44	70
Prix à la vente (€/m ²)	183	1207
Taxe foncière (€/m ²)	14	5
Prix à la vente 20 ans (€/m ²)	455	1305

Source : DGFiP

La différence des prix à la vente entre l'Aisne et les Hauts-de-Seine est un facteur de 1 pour 6, mais l'écart de taxe foncière réduit ce rapport à 1 pour 3 en 20 ans provoquant ainsi un effet de convergence des coûts immobiliers pesant sur les entreprises. En effet, les coûts immobiliers sont fortement liés à l'attractivité d'un territoire. Une entreprise qui s'installe dans l'Aisne possède moins d'opportunités et d'avantages qu'une entreprise dans les Hauts-de-Seine, mais compense ce manque par des prix immobiliers plus faibles. Cependant, une taxe foncière élevée dans l'Aisne rapproche finalement les coûts. Les facteurs de production des entreprises deviennent ainsi plus chers par rapport aux mêmes facteurs dans un département plus attractif.

²² Immobilier Notaires, prix sur des locaux comparables (entrepôts, 1500 m², hors centre-ville).

²³ DGFiP, Collectivités Locales 2018.

3.2. LA RIGIDITÉ ET LE MONTANT DE LA FISCALITÉ SECTORIELLE IMPORTENT, PAS LE NOMBRE DE TAXES

La fiscalité sectorielle a un impact significatif sur les ETI industrielles. Le *Modèle National* montre que **chaque euro de taxe sectorielle fait perdre 1,26 euro de résultat aux ETI industrielles.**

Résultats du *Modèle National*

1 euro de fiscalité sectorielle de production supplémentaire fait perdre 1,26 € de résultat aux ETI industrielles du secteur.

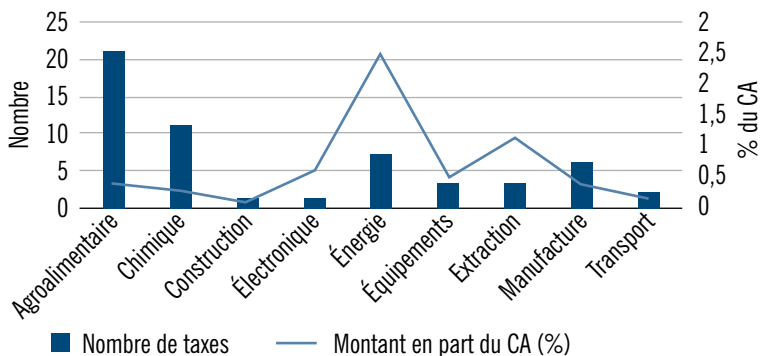
Le *Modèle National* ne trouve pas d'impact du nombre de taxes sectorielles sur le chiffre d'affaires des ETI industrielles.

1 milliard d'euros supplémentaires ont été perdus pendant la crise de 2008 à cause de la fiscalité sectorielle de production, en plus de l'effet normal.

3.2.1. Le montant et le nombre de taxes sectorielles ne sont pas corrélés

Des 200 petites taxes existantes, 50 sont des taxes sectorielles de production concernant l'industrie, c'est-à-dire des taxes s'appliquant *de facto* à un ou quelques secteurs de l'industrie. **Le nombre de taxes et le montant de la fiscalité sectorielle ne sont pas corrélés : certains secteurs, comme l'électronique, sont touchés par très peu de taxes, mais avec un montant significatif, et d'autres, comme l'agroalimentaire, payent beaucoup de taxes avec de faibles montants.** En moyenne sur la période, chaque secteur s'est acquitté de 5 taxes sectorielles de production par an pour 0,5 % de son chiffre d'affaires.

Nombre de taxes sectorielles de production et montant payé en part du chiffre d'affaires 2016 (%)



Source : DGFiP et IGF.

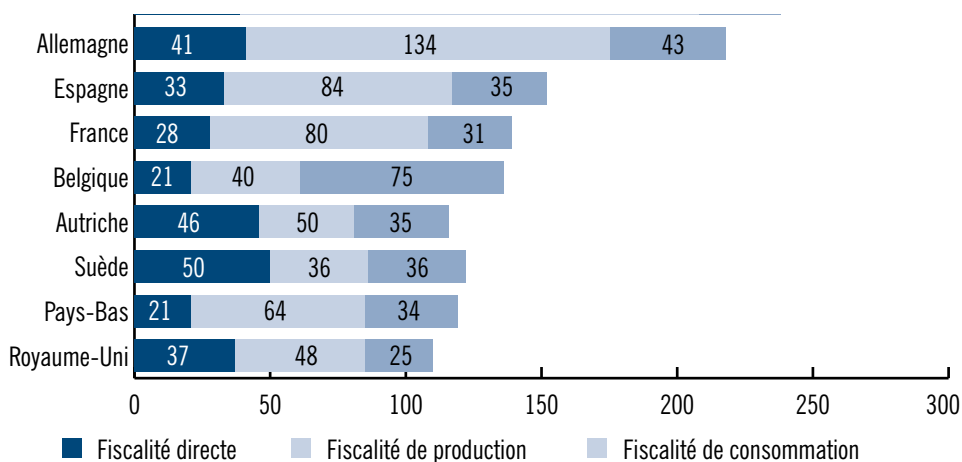
3.2.2. Le nombre de taxes sectorielles ne heurte pas les ETI

Le nombre de taxes, à montant égal, n'a pas d'impact significatif sur le résultat des ETI industrielles, selon le *Modèle National*. Le nombre de taxes a, en revanche, un effet sur les coûts de fonctionnement de l'État, qui a donc intérêt à simplifier le système fiscal. Malgré le nombre important de taxes sectorielles, une ETI française prend moins de temps pour s'acquitter de ses prélèvements de production qu'une ETI allemande ou italienne : 80 h pour la fiscalité de production en France, contre 134 h en Allemagne, et 169 h en Italie²⁴. La France est ainsi 4^e mondiale dans l'efficacité de son e-gouvernement, et première européenne²⁵. En comparaison, l'Allemagne et l'Italie sont respectivement 21^e et 23^e mondiales. **Les ETI industrielles ont toutes des départements comptables** ; par conséquent, le nombre de taxes n'a qu'un très faible impact sur le chiffre d'affaires, puisque les comptables ont l'habitude du système fiscal national, et savent quelles taxes l'entreprise doit payer.

²⁴ PwC, World Bank, *Paying Taxes*, 2018.

²⁵ United Nations, *E-Government Survey* 2014.

Nombre d'heures nécessaires pour payer les prélèvements pour les ETI, 2017



Source : PwC, World Bank Group, *Paying Taxes*, 2018

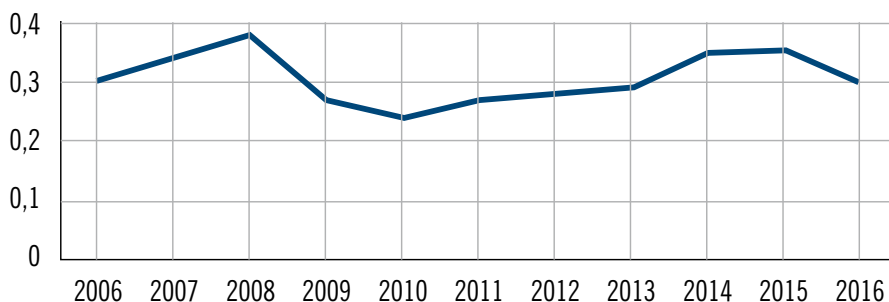
Cela ne veut pas dire que le nombre de taxes n'est pas un problème. Le rapport 2014 de l'Inspection générale des finances sur les petites taxes montre que ces dernières sont hautement inefficaces pour l'État²⁶, voire, pour la majorité, coûtent plus à collecter que ce qu'elles ne rapportent. Le rapport en identifie 90 de ce type. Les gouvernements sont conscients de ces coûts de collecte ; ils cherchent donc à simplifier la fiscalité. Le rapport de PwC montre ainsi que, si la fiscalité de production est celle qui prend le plus de temps à payer, ces montants se rapprochent d'année en année. La complexité des systèmes de fiscalité de production crée une incitation à simplifier les systèmes de paiement, pour réduire les coûts de fonctionnement de l'État, tandis que la simplicité de l'IS ne nécessite pas de réformes de fond. Ainsi, les plus fortes baisses d'efficacité viennent de l'impôt sur les sociétés et des taxes sur le chiffre d'affaires, alors que les plus grandes hausses d'efficacité viennent des prélèvements fonciers et de la sécurité sociale.

²⁶ IGF, Rapport N°2013-M-095-02, *Les Taxes à Faible Rendement*.

3.2.3. La fiscalité de production sectorielle a plus d'effet en temps de crise

La fiscalité de production voit son effet amplifié en temps de crise. Pour les taxes qui ne sont pas liées au chiffre d'affaires ou à la valeur ajoutée des entreprises, le montant à payer ne varie pas quand l'activité se réduit. En part de chiffre d'affaires, le poids de certaines taxes de production augmente donc. Contrairement à l'IS ou la fiscalité de consommation, directement indexés sur le résultat et les ventes, la fiscalité de production affecte plus les entreprises dont le chiffre d'affaires baisse brutalement. Le *Modèle National* permet de mesurer cet effet pour la fiscalité de production sectorielle, mais pas pour l'ensemble de la fiscalité de production. Concernant ces taxes spécifiques, le modèle trouve que la fiscalité de production a fait perdre, en plus de son effet normal, 1 milliard d'euros supplémentaires de chiffre d'affaires entre 2008 et 2010 aux ETI industrielles, soit 720 000 euros par entreprise. En 2008, la fiscalité sectorielle de production pesait 0,4 % du chiffre d'affaires des ETI industrielles, avant de retomber à 0,3 % en 2009.

Poids des taxes sectorielles sur l'industrie, en % du chiffre d'affaires



Source : Insee.

CHAPITRE IV

POUR UNE BAISSÉ DE LA FISCALITÉ DE PRODUCTION : SCÉNARIO DE BOUCLAGE BUDGÉTAIRE

4.1. RÉDUIRE LA FISCALITÉ DE PRODUCTION EN RÉPARTISSANT L'EFFORT ENTRE LES ENTREPRISES, LES CONSOMMATEURS ET LA PUISSANCE PUBLIQUE

Les entreprises françaises sont les plus taxées de l'OCDE ; une politique de reconquête de la base productive française doit passer par un allègement de la fiscalité de production. La présente étude, menée pour le compte du METI et de l'Institut Montaigne, a montré qu'en taxant, quelle que soit la valeur créée par l'entreprise, la fiscalité de production réduisait l'investissement, en plus de détériorer la compétitivité de long terme de l'économie hexagonale. Les deux modèles économétriques d'*Asterès* ont démontré le caractère économiquement nocif de la taxe foncière (TFPB) et des taxes sectorielles de production. Les deux modèles n'ont, en revanche, pas pu intégrer l'analyse de la C3S, par manque de données comparatives. Les travaux menés par Philippe Martin et Alain Trannoy, dans le cadre du Conseil d'analyse économique (CAE), ont pour leur part mis en lumière l'effet cascade provoqué par cet impôt de production²⁷. Afin de réduire le désavantage compétitif pesant sur la base productive française, **il convient de diminuer de moitié le montant de la TFPB et de supprimer les fiscalités sectorielles de production et la C3S. La baisse de fiscalité de production serait alors de l'ordre de 15,2 milliards d'euros pour 2020 :**

- La baisse de moitié de la TFPB représenterait 6,5 milliards d'euros²⁸. La baisse des recettes des collectivités serait compensée par des dotations directes de l'État. La fixation des assiettes et taux serait inchangée.
- La suppression des fiscalités sectorielles de production représenterait 4,9 milliards d'euros²⁹.
- La suppression de la C3S représenterait 3,8 milliards d'euros³⁰.

²⁷ Philippe Martin et Alain Trannoy, *Les impôts sur (ou contre) la production*, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 53, juin 2019.

²⁸ Estimation *Asterès* pour 2019.

²⁹ Estimation *Asterès* pour 2019.

³⁰ P. Martin et A. Trannoy, *op. cit.*

La politique fiscale, ainsi menée en faveur de la compétitivité, de l'investissement et de l'emploi, serait financée par des efforts équilibrés entre les entreprises, les consommateurs et la puissance publique, Etat et collectivités territoriales.

- **Les consommateurs participeraient à l'effort productif à hauteur de 4,4 milliards d'euros. Une hausse de 0,5 point des différents taux de TVA implique une hausse de recettes fiscales de 5,3 milliards d'euros, répartis entre les consommateurs et les entreprises.** En l'occurrence, 80 % de la hausse de TVA devrait se répercuter en hausse des prix, et 20 % en baisse des dépenses des entreprises. Les consommateurs assumeraient ainsi 4,4 milliards d'euros d'effort, et les entreprises 900 millions d'euros. Comme l'a montré le modèle économétrique européen, la politique fiscale la plus efficace économiquement repose sur une baisse de la fiscalité de production, assortie d'une hausse de la fiscalité de consommation.
- **Les entreprises seraient mises à contribution à hauteur de 5,3 milliards d'euros. L'effet mécanique de la baisse de fiscalité de production induirait une recette fiscale supplémentaire de 2,3 milliards d'euros,** en l'état actuel du fonctionnement de l'IS qui rapporte à l'État 15 % du résultat net cumulé des entreprises installées en France (une fois les niches fiscales et les différents taux d'IS pris en compte). **La hausse de 0,5 point des taux de TVA serait assumée à hauteur de 900 millions d'euros par les entreprises** réduisant leurs marges et leurs coûts. **Enfin, 2,1 milliards d'euros seraient demandés aux entreprises via trois leviers :** une **baisse de la déductibilité des intérêts d'emprunts**, une **réduction des exonérations territoriales** et une **baisse des aides publiques aux PME**, comptabilisées dans « Effort financier en faveur des PME ».
- **L'État et les collectivités complèteraient le bouclage de la mesure à hauteur de 5,5 milliards d'euros via une baisse des dépenses publiques ou un endettement temporaire ;** en attendant que les effets de la réforme ne jouent à plein, et que le regain d'activité ne vienne compenser la baisse initiale des recettes publiques.

4.2. L'EXEMPLE DE L'INDUSTRIE : LES RECETTES PUBLIQUES ISSUES DE L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DEVRAIENT DÉPASSER LA BAISSÉ DE FISCALITÉ

Une baisse de la fiscalité de production aurait des effets sur l'ensemble du tissu économique français. La spécificité de cette étude est de construire un modèle mesurant l'impact de la fiscalité de production sur le tissu industriel, et en particulier sur les ETI. Nous détaillerons ici les effets en chaîne que déclencherait sur

l'industrie les 2,0 milliards d'euros de baisse consacrés à la filière industrielle, parmi les 15,2 milliards d'euros avancés plus haut.

4.2.1. Les bénéfices des entreprises industrielles augmenteraient de 5 % à court terme

Pour les entreprises, une baisse de la fiscalité de production mène mécaniquement à une augmentation du résultat net. En effet, à prix égaux, les coûts totaux des facteurs diminuent, augmentant ainsi les bénéfices. Dans l'industrie et sur la base du modèle construit par *Asterès*, cette hausse est estimée à 16 000 euros par an et par entreprise en moyenne³¹, soit 5 %.

Derrière cette moyenne se cache des disparités importantes. Les microentreprises industrielles, qui payaient déjà très peu de fiscalité de production, stagneront, tandis que les ETI industrielles verront leur résultat net augmenter, en moyenne, de 885 000 euros par entreprise.

Récapitulatif des gains directs dans l'industrie par taille d'entreprise³²

Taille d'entreprise	Augmentation du résultat net moyen (KEUR)	Augmentation du résultat net moyen (%)
TPE	1	0%
PME	23	5%
ETI	885	9%
GE	17 291	8%
Moyenne pondérée	16	5%

L'augmentation initiale du résultat des entreprises mènera à de nouveaux investissements, qui leur permettront d'augmenter leur résultat, ainsi que leur chiffre d'affaires. La suppression de la fiscalité de production fait en effet pencher la décision « dividende contre investissement » du côté de l'investissement³³. Le *Modèle Européen* montre que la suppression de la fiscalité de production pour les entreprises industrielles fera passer l'augmentation du résultat net moyen par entreprise de 16 000 euros à court terme, à 21 000 euros à long terme³⁴.

³¹ Voir le modèle européen de la partie 2.

³² IGF, calculs *Asterès*.

³³ Voir la démonstration complète dans la partie 2.

³⁴ Pour l'étude, « long terme » correspond à trois ans après l'introduction de la mesure, soit la même mesure de temps que les modèles réalisés par *Asterès*.

4.2.2. Près de 52 000 emplois seraient créés dans les entreprises industrielles et, par effet d'entraînement, chez leurs fournisseurs et dans l'ensemble de l'économie

L'effet du plan sur l'emploi se divise en deux secteurs et deux temps, avec d'une part l'industrie et les services, et d'autre part le court terme et le long terme. **Au total, ce sont 51 900 emplois qui seraient générés :**

- **Dans l'industrie, le plan crée 19 900 emplois directs.** Ces emplois sont divisés entre 14 800 sur le court terme, et 5 000 sur le long terme. Ces chiffres sont obtenus en s'appuyant sur le rapport de 2009 du Ministère chargé de la Mise en œuvre du plan de relance (aujourd'hui fusionné avec le Ministère des Finances)³⁵. Ce rapport évoque le nombre d'emplois créés pour chaque million d'euros dépensé dans un secteur par le Gouvernement. Une réduction de la fiscalité est comparable à une hausse des dépenses publiques, ce ratio est donc utilisable en l'état.
- **Le plan crée 32 000 emplois indirects dans l'agriculture et les services. Cela correspond à 23 900 emplois sur le court terme et 8 100 sur le long terme.** Cela s'explique par deux effets : d'une part, l'industrie est consommatrice de services (communication, transport, conseil) et d'agriculture (matières premières), d'autre part, les nouveaux salariés consomment plus de services (commerces, divertissement). Le modèle d'impact de l'emploi industriel construit en 2017 par Asterès mesurait ainsi que chaque emploi créé dans l'industrie menait à la création de 1,6 emploi supplémentaire dans l'ensemble de l'économie³⁶.

Tableau récapitulatif

	Court-terme	Long-terme	Total
Industrie	14 800	5 000	19 800
Autres secteurs	23 900	8 100	32 000
Total	38 800	13 100	51 900

³⁵ Ministère de la relance, Ratios d'Impact Emploi, 2009.

³⁶ Nicolas Bouzou et Christophe Marques, *Allergan* en France, quels impacts économiques ?, septembre 2017.

4.2.3. À moyen terme, les recettes publiques générées par la stimulation de l'activité dans l'industrie devraient dépasser la baisse de fiscalité consentie

L'impact économique de la baisse de fiscalité de production sur les entreprises industrielles stimulerait, dans un second temps, les recettes publiques. Les recettes tirées directement de l'IS des entreprises industrielles, des cotisations sociales et de l'IR des emplois créés représenteraient 1,3 milliard d'euros et devraient être surpassées par l'effet en chaîne du surplus de demande généré.

- **L'IS des entreprises industrielles concernées augmenterait à moyen terme de 860 millions d'euros.** Sur ce montant, 660 millions d'euros seraient liés à l'impact mécanique de la baisse de la fiscalité de production, quand 200 millions d'euros seraient générés par la croissance du résultat grâce aux investissements permis par la mesure.
- **Les emplois créés dans le tissu économique national impliqueront 470 millions d'euros de recettes publiques** *via* les salaires versés. En premier lieu, ce sont 380 millions d'euros de cotisations sociales qui devraient être générées par la relance des entreprises industrielles et leurs commandes³⁷. En second lieu, ce sont 90 millions d'euros d'impôts sur le revenu qui devraient être collectés à la suite de ces emplois créés³⁸.
- L'activité générée dans le tissu économique *via* les commandes des entreprises industrielles et de leurs salariés a été traduite en emplois, d'où la hausse d'IR et de cotisations sociales, mais a aussi un impact *via* l'IS et la fiscalité de production restante. Le *modèle Asterès* de 2017 sur l'impact industriel chiffrait qu'1,0 euro de chiffre d'affaires supplémentaire dans l'industrie stimulait 1,5 euro de chiffre d'affaires dans le reste de l'économie. **Les recettes publiques liées au surplus de demande pourraient ainsi dépasser les recettes publiques directement perçues par les entreprises bénéficiant de la baisse de la fiscalité de production.**
- **Les emplois créés dans l'industrie et dans le tissu économique national ont une influence sur la consommation des ménages, et donc des recettes de TVA.** Cependant, il ne convient pas d'extrapoler directement la hausse de revenus, car une partie la consommation est incompressible, et auraient lieu même sans l'emploi en question.

³⁷ Calculs *Asterès* sur la base des salaires moyens en France, dans l'industrie et les services, et des taux de cotisations moyens.

³⁸ Calculs *Asterès* sur la base des salaires moyens en France et des taux d'IR moyens.

À moyen terme, baisser la fiscalité de production de l'ordre de 2 milliards d'euros sur les entreprises industrielles constituerait un investissement rentable pour les pouvoirs publics. Cette première modélisation s'appliquant uniquement aux entreprises industrielles, un travail similaire devrait être mené pour mesurer l'impact d'une baisse de la fiscalité de production sur l'ensemble du tissu économique.

ANNEXE

MÉTHODOLOGIE, MODÈLE ET BIBLIOGRAPHIE

A. MÉTHODOLOGIE ET BIAIS

Asterès a utilisé 3 modèles à différents niveaux géographiques pour estimer les chiffres de l'étude. Tous les modèles ont un résultat à montant total de fiscalité égale, afin d'éviter des effets de volumes. De plus, les effets de la fiscalité sont toujours estimés à t-2. Cela signifie que le modèle considère que les montants de fiscalité en 2014 affectent le chiffre d'affaires en 2016. Les 3 modèles sont les suivants :

- **Le modèle européen** permet d'estimer l'impact de la fiscalité de production par rapport aux autres types de fiscalité. Il fait varier les ratios de chaque type de fiscalité sur la fiscalité totale entre les pays et dans le temps, et permet d'estimer des effets de substitutions. Il teste la fiscalité de production dans son ensemble, sans différencier ses composantes.
- **Le modèle national** permet d'estimer l'impact des taxes sectorielles en faisant varier leur montant et leur nombre entre les secteurs et dans le temps. Il teste les prélèvements sectoriels (6 % de la fiscalité de production) agrégés par secteur.
- **Le modèle local** permet d'estimer l'impact de la fiscalité locale en faisant varier les différents taxes et impôts locaux entre les départements. Il n'a pas de dimension temporelle. Il teste la taxe foncière (17 % de la fiscalité de production), la CFE (9 %) et le versement transport (10 %).

Les autres composantes de la fiscalité de production n'ont pas pu être testées, parce qu'elles sont des spécificités françaises et ne varient ni géographiquement ni entre secteurs. Les données temporelles ne permettent pas de remonter suffisamment en arrière pour avoir assez de points d'analyse.

Un modèle économétrique ne produit pas des résultats exacts. Il s'agit de moyennes, et les coefficients varient donc dans un intervalle appelé « intervalle de confiance ». Le modèle produit des indicateurs qui permettent de tester la validité du signe de ces coefficients avec une probabilité. Ainsi, tous les coefficients utilisés dans cette étude sont au moins significatifs à 90 %. La partie B. de l'annexe exprime ces coefficients avec leurs intervalles de confiance et leurs probabilités associées.

Les résultats sont interprétés en utilisant uniquement les valeurs du modèle dans lequel ils sont produits afin de ne pas créer de biais. Précisément, les interprétations des résultats en % du chiffre d'affaires sont calculées en fonction de la moyenne du chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon, et non par rapport à une moyenne nationale.

Le changement de moyenne du chiffre d'affaires entre chaque modèle provient d'un changement d'échantillon pour le modèle européen, et des différences entre les moyennes non pondérées pour le modèle national et le modèle départemental.

Les modèles ont été réalisés sur STATA et les tests statistiques classiques (racines unitaires, hétéroscédasticité, autocorrélation, variables omises) ont été effectués. Les données et les fichiers .do sont disponibles à la demande. Merci d'envoyer un mail à : myeterian@asteres.fr

B. SPÉCIFICATIONS DES MODÈLES

B.1. Le modèle européen

Type de modèle : Données de panel agrégées en moyennes, effets aléatoires, robuste (cluster).

Echantillon : 5007 ETI industrielles dans 8 pays européens (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Autriche, Pays-Bas, Belgique) hors secteur énergétique.

Années observées : 2009-2017.

Données de panel : 72 points au total (8 pays, 9 années).

Variable à expliquer : Chiffre d'affaires moyen des ETI industrielles du pays, KEUR constants.

Variables explicatives :

- % des impôts de consommation (D21) dans le montant total de la fiscalité des entreprises, en t-2 ;
- % des impôts de production (D29) dans le montant total de la fiscalité des entreprises, en t-2 ;
- % des impôts directs dans le montant total de la fiscalité des entreprises (D510), en t-2.

Les variables sont exprimées en valeur, et sous forme de ratio (D21/D29, D510/D29, etc.) dans le modèle.

Variables de contrôle (tenues fixes) :

- PIB/Habitant, en euros constants/hab.
- % de chômage des actifs.
- Coût du travail, indice par pays.
- Montant total des recettes fiscales, en MEUR.

Présentation des variables

Variables	Observations	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires (KEUR)	72	440426.2	174209	224605.6	908730.4
D29 (production, %)	72	5.472361	2.591709	1.47	10.33
D21 (consummation, %)	72	26.57306	2.327527	22.96	32.92
D51 (directe, %)	72	6.435694	1.408843	4.05	12.87
PIB/Habitant (€)	72	35828.44	6223.08	20102.75	44152.21
Chômage (%)	72	9.111111	5.275042	3.8	26.1
Montant total de fiscalité (MEUR)	72	521328.2	336091	118030.2	1212170
Coût du travail (indice Eurostat)	72	100.6653	4.916261	90.9	112.3

Substitution consommation vers production

Chiffre d'affaires	Coefficient	Ecart-type	z	P>z	Intervalle à 90%	
D29/D21	-8112.61*	4166.707	-1.95	0.052	-14966.23	-1258.986
Chômage	1940.59	3376.769	0.57	0.566	-3613.7	7494.88
PIB/Hab	2.795255	4.712184	0.59	0.553	-4.955599	10.54611
Montant	-.0694339	.105684	-0.66	0.511	-.2432685	.1044008
Coût du travail	1101.496	962.0525	1.14	0.252	-480.9396	2683.931
Constante	418567.5**	188170.9	2.22	0.026	109053.9	728081.2
sigma_u	124810.72					
sigma_e	74046.592					
rho	.73966106					
R ² (total)	0.5008					

***=99 %, **=95 %, *=90 %

Substitution production vers fiscalité directe

Chiffre d'affaires	Coefficient	Ecart-type	z	P>z	Intervalle à 90%	
D29/D510	-1033.977**	412.2215	-2.51	0.012	-1712.021	-355.9327
Chômage	1941.378	3614.953	0.54	0.591	-4004.691	7887.446
PIB/Hab	3.672752	4.208438	0.87	0.383	-3.249512	10.59502
Montant	-.0947966	.1186436	-0.80	0.424	-.289948	.1003548
Coût du travail	1229.853	927.0681	1.33	0.185	-295.038	2754.745
Constante	311986.8*	192731.3	1.62	0.105	-5028.057	629001.6
sigma_u	118451.21					
sigma_e	73959.682					
rho	.71949581					
R ² (total)	0.4775					

***=99 %, **=95 %, *=90 %

Production seule

Chiffre d'affaires	Coefficient	Ecart-type	z	P>z	Intervalle à 90%	
D29	-32510.89**	16575.63	-1.96	0.050	-59775.39	-5246.403
Chômage	615.1242	3216.301	0.19	0.848	-4675.221	5905.469
PIB/Hab	2.592537	4.477006	0.58	0.563	-4.771482	9.956556
Montant	-.0791633	.1009539	-0.78	0.433	-.2452176	.086891
Coût du travail	1164.285	860.8983	1.35	0.176	-251.7666	2580.337
Constante	443913.5**	208703.5	2.13	0.033	100626.8	787200.1
sigma_u	110311.76					
sigma_e	74334.857					
rho	.68771559					
R ² (total)	0.5700					

***=99%, **=95%, *=90%

B.2. Le modèle national

Type de modèle : Données de panel, effets fixes, robuste (clusters)

Échantillon : 1537 ETI industrielles réparties en 8 groupes (agroalimentaire, chimique, construction, électronique, équipements, manufacture, sidérurgie, transport).

Années observées : 2006-2016

Données de panel : 88 points (8 secteurs, 11 années).

Variable à expliquer : Chiffre d'affaires moyen des ETI industrielles du secteur, en KEUR constants

Variabes explicatives :

- Nombre de taxes sectorielles s'appliquant à chaque secteur en t-2
- % du chiffre d'affaires moyen payé en taxes sectorielles en t-2, par secteur

Variabes de contrôle :

- Moyenne des exports du secteur en KEUR
- Coût du travail du secteur, indice INSEE
- Investissement public dans le secteur en MEUR
- Consommation des ménages en MEUR par secteur
- Nombre d'inscrits à Pôle Emploi cherchant du travail dans le secteur

Présentation des variables

Variable	Observations	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires (KEUR)	88	186636.5	45594.05	100942.4	294120.3
Montant sectoriel (% du CA)	88	.3178877	.2176897	0.0673931	.7589793
Nombre sectoriel	88	5.375	6.31785	1	21
Exports (KEUR)	88	74250.68	29544.3	28554.2	169565.6
Chômage (%)	88	9.027273	.9561329	7.1	10.1
Coût du travail (indice INSEE)	88	96.98295	6.225682	85.8	105.6
Investissement public (MEUR)	88	481.3455	35.38984	418.7	527.7
Consommation des ménages (MEUR)	88	47.31136	51.62629	1.5	178

Modèle du montant sectoriel (%)

Chiffre d'affaires	Coefficient	Ecart-type	z	P>z	Intervalle à 99 %	
Montant sectoriel	-76745.6***	14607.75	-5.25	0.001	-127865.2	-25626.03
Chômage	-4760.159**	1722.668	-2.76	0.028	-10788.61	1268.288
Consommation ménages	2392.128**	1030.845	2.32	0.053	-1215.298	5999.553
Investissement public	-38.6255	151.8059	-0.25	0.806	-569.8677	492.6167
Exports	-.0342395	.1052723	-0.33	0.754	-.4026382	.3341592
Coût du travail	801.7055	906.8181	0.88	0.406	-2371.689	3975.1
Constante	85042.15*	43277	1.97	0.090	-66404.97	236489.3
sigma_u	152951.7					
sigma_e	10413.836					
rho	.99538572					
R ² (total)	0.0568					

***=99%, **=95%, *=90%

Modèle de la complexité fiscale

Chiffre d'affaires	Coefficient	Ecart-type	z	P>z	Intervalle à 90 %	
Nombre de taxes sectorielles	6050.415***	1716.08	3.53	0.010	45.0227	12055.81
Montant sectoriel	-74102.31**	13963.82	-3.09	0.018	-10160.77	628.4832
Chômage	-4766.146*	1541.55	2.16	0.068	-1206.977	5077.614
Consommation ménages	1935.319	897.9312	0.43	0.678	-547.8109	702.6697
Investissement public	77.42941	178.6665	0.30	0.773	-.145145	.1723543
Exports	.0136047	.0453637	0.02	0.985	-4034.838	4080.019
Coût du travail	22.59044**	1159.436	2.74	0.029	-24005.06	198365.3
Constante	87180.11	31771.88	2.74	0.029	-24005.06	198365.3
sigma_u	134832.84					
sigma_e	9998.8915					
rho	.99453072					
R ² (total)	0.0207					

***=99%, **=95%, *=90%

NB : le R² est très faible (et le rho très élevé) par rapport au modèle européen parce que la variation au sein des secteurs en France est bien plus élevée et est expliquée en grande partie par des effets fixes neutralisés dans le modèle.

B.3. Le modèle local

Type de modèle : OLS agrégé, robuste.

Echantillon : 1537 ETI industrielles réparties sur 92 départements.

Années observées : 2016.

Nombre de points : 83 points (Moyennes départementales). Les départements ayant moins de cinq ETI industrielles sur leur territoire ont été enlevé du modèle pour ne pas le fausser.

Variables à expliquer :

- Différence entre le chiffre d'affaires moyen des ETI industrielles du département et le chiffre d'affaires moyen de la région, KEUR.
- Différence entre le nombre d'entreprises dans le département et la moyenne régionale du nombre d'entreprises par département.

Variables explicatives :

Toutes les variables sont en différence entre la moyenne départementale et la moyenne régionale.

- Taux de la taxe foncière bâtie, en t-2 (%).
- Taux de la CFE, en t-2 (%).
- Taux moyen du versement transports, en t-2 (%).

NB : l'assiette de la taxe foncière varie selon les départements, mais elle est indexée sur la valeur locative du bien. Le taux est donc significatif puisqu'il prend également en compte la valeur du capital détenu par l'entreprise

Variables de contrôle :

Toutes les variables sauf la distance à Paris sont en différence entre la moyenne départementale et la moyenne régionale

- Part des exports dans le chiffre d'affaires des entreprises (toutes tailles confondues) du département, en %.
- Taux de chômage du département, en % des actifs.
- Revenu médian du département, en EUR/an.
- Nombre de km d'autoroutes passant dans le département, en km.
- Nombre de *clusters* dans le département.
- Distance à Paris de la ville principale.

Présentation des variables

Variable	Observations	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum
Chiffre d'affaires (KEUR)	83	-15366.94	44663.64	-113197.1	78833.78
Nombre d'entreprises par habitant	83	.1329446	.1106507	.0044346	.4736842
Taxe foncière (taux)	83	-.0371084	4.998657	-14.47	12.32
Versement transport (taux)	83	-.0025301	.4270484	-.81	1.19
CFE (taux)	83	.0736145	3.967673	-10.35	9.96
Chômage (%)	83	-.0879518	1.307707	-3.9	3.4
Revenu median (€/an)	83	-137.4699	1121.579	-1971	3770
Autouroutes (km)	83	3.560318	76.49741	-141.0833	195.3333
Nombre de clusters	83	-.5308465	1.088034	-1.8	4.5
Distance à Paris (km)	83	428.6747	232.0435	12	885

NB : toutes les variables sauf la distance à Paris sont des différences entre la moyenne départementale et la moyenne régionale

Modèle de la taxe foncière

Chiffre d'affaires	Coefficient	Ecart-type	t	P>t	Intervalle de confiance à 90 %	
Taxe foncière	-1593.372*	931.3031	-1.71	0.091	-3144.132	-42.61108
Chômage	3708.85	4106.827	0.90	0.369	-3129.639	10547.34
Revenu médian	10.77117***	3.714032	2.90	0.005	4.586742	16.95559
Autoroutes	52.5028	74.78424	0.70	0.485	-72.02428	177.0299
Clusters	4508.448	4589.752	0.98	0.329	-3134.184	12151.08
Distance à Paris	-11.58468	22.49039	-0.52	0.608	-49.03459	25.86523
Constante	-6446.726	11166.9	-0.58	0.565	-25041.3	12147.85
R ² (Ajusté)	0.1990					

***=99%, **=95%, *=90%

TAXES DE PRODUCTION :
PRÉSERVONS LES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

Modèle de la CFE

Chiffre d'affaires	Coefficient	Ecart-type	t	P>t	Intervalle de confiance à 90 %	
CFE	-574.6342	1239.456	-0.46	0.644	-2638.517	1489.248
Chômage	4250.604	4316.327	0.98	0.328	-2936.734	11437.94
Revenu médian	11.84555***	3.681572	3.22	0.002	5.71517	17.97592
Autoroutes	52.4899	80.60327	0.65	0.517	-81.72675	186.7065
Clusters	5597.188	4416.407	1.27	0.209	-1756.799	12951.17
Distance à Paris	-9.450839	23.78747	-0.40	0.692	-49.06058	30.1589
Constante	-6486.678	11409.64	-0.57	0.571	-25485.46	12512.11
R ² (Ajusté)	0.1725					

***=99%, **=95%, *=90%

Modèle du versement transport

Nombre d'entreprises	Coefficient	Ecart-type	t	P>t	Intervalle de confiance à 90 %	
Versement transport	.0822171***	.0302745	2.72	0.008	.0318056	.1326287
Chômage	-.0061975	.0068119	-0.91	0.366	-.0175404	.0051454
Revenu médian	.0000195*	.0000101	1.94	0.056	2.73e-06	.0000362
Autoroutes	.0002056	.0001718	1.20	0.235	-.0000805	.0004917
Clusters	.0283049**	.0110561	2.56	0.012	.0098949	.0467149
Distance à Paris	-.000115***	.0000434	-2.65	0.010	-.0001872	-.0000428
Constante	.1988931***	.0222639	8.93	0.000	.1618202	.2359659
R ² (Ajusté)	0.4519					

***=99%, **=95%, *=90%

C. SOURCES DES MODÈLES

Les sources pour les chiffres complémentaires aux modèles sont citées en note de bas de page. Ci-dessous les sources pour les données utilisées dans les trois modèles.

COMPTES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

- Les chiffres d'affaires des entreprises françaises et européennes.
- Les exportations des entreprises françaises.

INSEE

- Coût du travail par secteur.
- Investissement public par secteur.
- Consommation des ménages par secteur.
- Taux de la taxe foncière bâtie.
- Taux de la CFE.
- Revenu médian par département.
- Nombre de km d'autoroutes par département.

URSSAF

- Taux du versement transport.

PÔLE EMPLOI

- Taux de chômage des départements.
- Personnes cherchant un emploi, par secteur.

SITUATION MENSUELLE DE L'ÉTAT ET IGF

- Le nombre de taxes sectorielles s'appliquant à chaque secteur.
- Le montant des recettes des taxes sectorielles dans chaque secteur.

EUROSTAT

- La fiscalité des entreprises des pays de l'Union européenne au niveau agrégé (D21/D29/D510).
- Le taux de chômage des pays de l'UE au niveau agrégé.
- Le montant total des recettes fiscales.

OCDE

- Le PIB/Habitant des pays de l'UE.

TAXES DE PRODUCTION :
PRÉSERVONS LES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

- Nombre de *clusters* par département.

D. Bibliographie

Sources institutionnelles

- Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP)
- Cour des Comptes, *La Taxe sur la Valeur Ajoutée*, mars 2015
- DG Trésor, Assises de la Fiscalité des Entreprises, 14 février 2014
- Direction du Budget, Forum de la Performance, Les Recettes Fiscales (mise à jour du 21/09/2018)
- Inspection Générale des Finances, *Les Taxes à faible rendement*, Tome 1, février 2014
- Ministère de l'Économie et des Finances, *La Fiscalité de Production*, Avril 2018
- Ministère de la relance (maintenant Ministère des Finances), Ratios d'Impact Emploi, 2009
- PwC, World Bank Group, *Paying Taxes* 2018

Sources académiques et médiatiques

- A. Buzelay., *A Propos des Pratiques d'Optimisation Fiscale en Europe*, Revue de l'Union Européenne, Politiques Européennes, Mars 2015
- A. El Alaoui, A. Boudhar, *Classification des secteurs créateurs d'emploi au Maroc : Analyse du multiplicateur d'emploi par modèle input-output*, HAL, décembre 2014, calculs Asterès
- A. Puviani., *Theory of Financial Illusion*, 1903
- D. Migaud, *Le taux réduit de la TVA sur les travaux d'entretien et d'amélioration des logements de plus de deux ans*, Cour des Comptes, 4 septembre 2016
- J-M. Monnier, *La Politique Fiscale : objectifs et contraintes*, CES, Les Cahiers de l'Economie Française, 2008
- LCI, *Travail au Noir : les secteurs qui fraudent le plus*, 4 avril 2016.
- Le Gand Philippe, *Crise Financière et Ressources des Collectivités Territoriales*, Revue Française d'Administration Publique (ENA), N°114, 2012

TAXES DE PRODUCTION :
PRÉSERVONS LES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

- M. Guerini, S. Guillou, L. Nesta, X. Ragot, E. Salies, *Impôt sur les Sociétés : Etat des Lieux et Effets Différenciés de la Réforme*, OFCE Policy Brief, 16 octobre 2018
- M.E. Faure, C. Kerdrain, *La Consommation des Ménages dans la Crise*, INSEE, 2012
- S. Quantin, M. Robin, J. Accardo, *L'impact de la baisse du taux de TVA dans la restauration sur les prix de production, l'emploi salarié et les salaires : le contrat d'avenir a-t-il été respecté*, 18 janvier 2017

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

- Médicaments innovants : prévenir pour mieux guérir (septembre 2019)
- Rénovation énergétique : chantier accessible à tous (juillet 2019)
- Agir pour la parité: performance à la clé (juillet 2019)
- Pour réussir la transition énergétique (juin 2019)
- Europe-Afrique : partenaires particuliers (juin 2019)
- Media polarization « à la française »? Comparing the French and American eco-systems (mai 2019)
- L'Europe et la 5G : le cas Huawei (partie 2, mai 2019)
- L'Europe et la 5G : passons la cinquième ! (partie 1, mai 2019)
- Système de santé : soyez consultés ! (avril 2019)
- Travailleurs des plateformes : liberté oui, protection aussi (avril 2019)
- Action publique : pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple (mars 2019)
- La France en morceaux : baromètre des Territoires 2019 (février 2019)
- Énergie solaire en Afrique : un avenir rayonnant ? (février 2019)
- Travailleurs des plateformes : liberté oui, protection aussi (avril 2019)
- IA et emploi en santé : quoi de neuf docteur ? (janvier 2019)
- Cybermenace : avis de tempête (novembre 2018)
- Partenariat franco-britannique de défense et de sécurité : améliorer notre coopération, (novembre 2018)
- Sauver le droit d'asile (octobre 2018)
- Industrie du futur, prêts, partez ! (septembre 2018)
- La fabrique de l'islamisme (septembre 2018)
- Protection sociale : une mise à jour vitale (mars 2018)
- Innovation en santé : soignons nos talents (mars 2018)
- Travail en prison : préparer (vraiment) l'après (février 2018)
- ETI : taille intermédiaire, gros potentiel (janvier 2018)
- Réforme de la formation professionnelle : allons jusqu'au bout ! (janvier 2018)
- Espace : l'Europe contre-attaque ? (décembre 2017)
- Justice : faites entrer le numérique (novembre 2017)
- Apprentissage : les trois clés d'une véritable transformation (octobre 2017)
- Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui ? (septembre 2017)
- Nouveau monde arabe, nouvelle « politique arabe » pour la France (août 2017)
- Enseignement supérieur et numérique : connectez-vous ! (juin 2017)
- Syrie : en finir avec une guerre sans fin (juin 2017)
- Énergie : priorité au climat ! (juin 2017)
- Quelle place pour la voiture demain ? (mai 2017)
- Sécurité nationale : quels moyens pour quelles priorités ? (avril 2017)
- Tourisme en France : cliquez ici pour rafraîchir (mars 2017)
- L'Europe dont nous avons besoin (mars 2017)

TAXES DE PRODUCTION :
PRÉSERVONS LES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

- Dernière chance pour le paritarisme de gestion (mars 2017)
- L'impossible État actionnaire ? (janvier 2017)
- Un capital emploi formation pour tous (janvier 2017)
- Économie circulaire, réconcilier croissance et environnement (novembre 2016)
- Traité transatlantique : pourquoi persévérer (octobre 2016)
- Un islam français est possible (septembre 2016)
- Refonder la sécurité nationale (septembre 2016)
- Breain ou Brexit : Europe, prépare ton avenir ! (juin 2016)
- Réanimer le système de santé - Propositions pour 2017 (juin 2016)
- Nucléaire : l'heure des choix (juin 2016)
- Un autre droit du travail est possible (mai 2016)
- Les primaires pour les Nuls (avril 2016)
- Le numérique pour réussir dès l'école primaire (mars 2016)
- Retraites : pour une réforme durable (février 2016)
- Décentralisation : sortons de la confusion / Repenser l'action publique dans les territoires (janvier 2016)
- Terreur dans l'Hexagone (décembre 2015)
- Climat et entreprises : de la mobilisation à l'action / Sept propositions pour préparer l'après-COP21 (novembre 2015)
- Discriminations religieuses à l'embauche : une réalité (octobre 2015)
- Pour en finir avec le chômage (septembre 2015)
- Sauver le dialogue social (septembre 2015)
- Politique du logement : faire sauter les verrous (juillet 2015)
- Faire du bien vieillir un projet de société (juin 2015)
- Dépense publique : le temps de l'action (mai 2015)
- Apprentissage : un vaccin contre le chômage des jeunes (mai 2015)
- Big Data et objets connectés. Faire de la France un champion de la révolution numérique (avril 2015)
- Université : pour une nouvelle ambition (avril 2015)
- Rallumer la télévision : 10 propositions pour faire rayonner l'audiovisuel français (février 2015)
- Marché du travail : la grande fracture (février 2015)
- Concilier efficacité économique et démocratie : l'exemple mutualiste (décembre 2014)
- Résidences Seniors : une alternative à développer (décembre 2014)
- Business schools : rester des champions dans la compétition internationale (novembre 2014)
- Prévention des maladies psychiatriques : pour en finir avec le retard français (octobre 2014)

- Temps de travail : mettre fin aux blocages (octobre 2014)
- Réforme de la formation professionnelle : entre avancées, occasions manquées et pari financier (septembre 2014)
- Dix ans de politiques de diversité : quel bilan ? (septembre 2014)
- Et la confiance, bordel ? (août 2014)
- Gaz de schiste : comment avancer (juillet 2014)
- Pour une véritable politique publique du renseignement (juillet 2014)
- Rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France (juin 2014)
- 1 151 milliards d'euros de dépenses publiques : quels résultats ? (février 2014)
- Comment renforcer l'Europe politique (janvier 2014)
- Améliorer l'équité et l'efficacité de l'assurance-chômage (décembre 2013)
- Santé : faire le pari de l'innovation (décembre 2013)
- Afrique-France : mettre en œuvre le co-développement
Contribution au XXVI^e sommet Afrique-France (décembre 2013)
- Chômage : inverser la courbe (octobre 2013)
- Mettre la fiscalité au service de la croissance (septembre 2013)
- Vive le long terme ! Les entreprises familiales au service de la croissance et de l'emploi (septembre 2013)
- Habitat : pour une transition énergétique ambitieuse (septembre 2013)
- Commerce extérieur : refuser le déclin
Propositions pour renforcer notre présence dans les échanges internationaux (juillet 2013)
- Pour des logements sobres en consommation d'énergie (juillet 2013)
- 10 propositions pour refonder le patronat (juin 2013)
- Accès aux soins : en finir avec la fracture territoriale (mai 2013)
- Nouvelle réglementation européenne des agences de notation : quels bénéfices attendre ? (avril 2013)
- Remettre la formation professionnelle au service de l'emploi et de la compétitivité (mars 2013)
- Faire vivre la promesse laïque (mars 2013)
- Pour un « New Deal » numérique (février 2013)
- Intérêt général : que peut l'entreprise ? (janvier 2013)
- Redonner sens et efficacité à la dépense publique
15 propositions pour 60 milliards d'économies (décembre 2012)
- Les juges et l'économie : une défiance française ? (décembre 2012)
- Restaurer la compétitivité de l'économie française (novembre 2012)

TAXES DE PRODUCTION :
PRÉSERVONS LES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

- Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité (novembre 2012)
- Réformer la mise en examen Un impératif pour renforcer l'État de droit (novembre 2012)
- Transport de voyageurs : comment réformer un modèle à bout de souffle ? (novembre 2012)
- Comment concilier régulation financière et croissance : 20 propositions (novembre 2012)
- Taxe professionnelle et finances locales : premier pas vers une réforme globale ? (septembre 2012)
- Remettre la notation financière à sa juste place (juillet 2012)
- Réformer par temps de crise (mai 2012)
- Insatisfaction au travail : sortir de l'exception française (avril 2012)
- Vademecum 2007 – 2012 : Objectif Croissance (mars 2012)
- Financement des entreprises : propositions pour la présidentielle (mars 2012)
- Une fiscalité au service de la « social compétitivité » (mars 2012)
- La France au miroir de l'Italie (février 2012)
- Pour des réseaux électriques intelligents (février 2012)
- Un CDI pour tous (novembre 2011)
- Repenser la politique familiale (octobre 2011)
- Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties (octobre 2011)
- Banlieue de la République (septembre 2011)
- De la naissance à la croissance : comment développer nos PME (juin 2011)
- Reconstruire le dialogue social (juin 2011)
- Adapter la formation des ingénieurs à la mondialisation (février 2011)
- « Vous avez le droit de garder le silence... »
Comment réformer la garde à vue (décembre 2010)
- Gone for Good? Partis pour de bon ?
Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis (novembre 2010)
- 15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors (septembre 2010)
- Afrique - France. Réinventer le co-développement (juin 2010)
- Vaincre l'échec à l'école primaire (avril 2010)
- Pour un Eurobond. Une stratégie coordonnée pour sortir de la crise (février 2010)
- Réforme des retraites : vers un big-bang ? (mai 2009)
- Mesurer la qualité des soins (février 2009)
- Ouvrir la politique à la diversité (janvier 2009)
- Engager le citoyen dans la vie associative (novembre 2008)
- Comment rendre la prison (enfin) utile (septembre 2008)

- Infrastructures de transport : lesquelles bâtir, comment les choisir ? (juillet 2008)
- HLM, parc privé
Deux pistes pour que tous aient un toit (juin 2008)
- Comment communiquer la réforme (mai 2008)
- Après le Japon, la France...
Faire du vieillissement un moteur de croissance (décembre 2007)
- Au nom de l'Islam... Quel dialogue avec les minorités musulmanes en Europe ? (septembre 2007)
- L'exemple inattendu des Vets
Comment ressusciter un système public de santé (juin 2007)
- Vademecum 2007-2012
Moderniser la France (mai 2007)
- Après Erasmus, Amicus
Pour un service civique universel européen (avril 2007)
- Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne ? (mars 2007)
- Sortir de l'immobilité sociale à la française (novembre 2006)
- Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale (octobre 2006)
- Comment sauver la presse quotidienne d'information (août 2006)
- Pourquoi nos PME ne grandissent pas (juillet 2006)
- Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité (juin 2006)
- TVA, CSG, IR, cotisations...
Comment financer la protection sociale (mai 2006)
- Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise (février 2006)
- Ouvrir les grandes écoles à la diversité (janvier 2006)
- Immobilier de l'État : quoi vendre, pourquoi, comment (décembre 2005)
- 15 pistes (parmi d'autres...) pour moderniser la sphère publique (novembre 2005)
- Ambition pour l'agriculture, libertés pour les agriculteurs (juillet 2005)
- Hôpital : le modèle invisible (juin 2005)
- Un Contrôleur général pour les Finances publiques (février 2005)
- Les oubliés de l'égalité des chances (janvier 2004 - Réédition septembre 2005)

Pour les publications antérieures se référer à notre site Internet :

www.institutmontaigne.org

INSTITUT MONTAIGNE



ABB FRANCE
ABBVIE
ACCURACY
ADIT
AIR FRANCE – KLM
AIR LIQUIDE
AIRBUS GROUP
ALLEN & OVERY
ALLIANZ
ALVAREZ & MARSAL FRANCE
AMAZON WEB SERVICES
ARCHERY STRATEGY CONSULTING
ARCHIMED
ARDIAN
ASTRAZENECA
A.T. KEARNEY
AUGUST DEBOUZY
AVRIL
AXA
BAKER & MCKENZIE
BANK OF AMERICA MERRILL LYNCH
BEARINGPOINT
BESSÉ
BNI FRANCE ET BELGIQUE
BNP PARIBAS
BOLLORÉ
BOUGARTCHEV MOYNE ASSOCIÉS
BOUYGUES
BRUNSWICK
CAISSE DES DÉPÔTS
CAPGEMINI
CAPITAL GROUP
CAREIT
CARREFOUR
CASINO
CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL
CHUBB
CIS
CISCO SYSTEMS FRANCE
CMA CGM
CNP ASSURANCES
COHEN AMIR-ASLANI
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM
CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

CORREZE & ZAMBEZE
CRÉDIT AGRICOLE
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
D'ANGELIN & CO. LTD
DASSAULT SYSTEMES
DE PARDIEU BROCAS MAFFEI
DENTSU AEGIS NETWORK
DRIVE INNOVATION INSIGHTS - DII
EDF
EDHEC BUSINESS SCHOOL
EDWARDS LIFESCIENCES FRANCE
ELSAN
ENEDIS
ENGIE
EQUANCY
EURAZEO
EUROGROUP CONSULTING
EUROSTAR
FIVES
FONCIÈRE INEA
GALILEO GLOBAL EDUCATION FRANCE
GETLINK
GIDE LOYRETTE NOUEL
GOOGLE
GRAS SAVOYE
GROUPAMA
GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD
GROUPE M6
GROUPE ORANGE
HAMEUR ET CIE
HENNER
HSBC FRANCE
IBM FRANCE
IFPASS
ING BANK FRANCE
INSEEC
INTERNATIONAL SOS
INTERPARFUMS
IONIS EDUCATION GROUP
ISRP
JEANTET & ASSOCIÉS
KANTAR
KATALYSE
KPMG S.A.

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

INSTITUT MONTAIGNE



LA BANQUE POSTALE
LA PARISIENNE ASSURANCES
LAZARD FRÈRES
LINEDATA SERVICES
LIR
LIVANOVA
L'ORÉAL
LOXAM
LVMH - MOËT-HENNESSY - LOUIS VUITTON
M.CHARRAIRE
MACSF
MALAKOFF MÉDÉRIC
MAREMMA
MAZARS
MCKINSEY & COMPANY FRANCE
MÉDIA-PARTICIPATIONS
MEDIOBANCA
MERCER
MERIDIAM
MICHELIN
MICROSOFT FRANCE
MITSUBISHI FRANCE
NATIXIS
NEHS
NESTLÉ
NEXITY
OBEA
ODDO BHF
ONDRA PARTNERS
OPTIGESTION
ORANO
ORTEC GROUP
PAI PARTNERS
PRICEWATERHOUSECOOPERS
PRUDENTIA CAPITAL
RADIALL
RAISE
RAMSAY GÉNÉRALE DE SANTÉ
RANDSTAD
RATP
RELX GROUP
RENAULT
REXEL
RICOL LASTEYRIE CORPORATE FINANCE
RIVOLIER
ROCHE
ROLAND BERGER
ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
SAFRAN
SANOFI
SCHNEIDER ELECTRIC
SERVIER
SGS
SIA PARTNERS
SIACI SAINT HONORÉ
SIEMENS
SIER CONSTRUCTEUR
SNCF
SNCF RÉSEAU
SODEXO
SOFINORD-ARMONIA
SOLVAY
SPRINKLR
STAN
SUEZ
SYSTEMIS
TALAN
TECNET PARTICIPATIONS SARL
TEREGA
THE BOSTON CONSULTING GROUP
TILDER
TOTAL
TRANSDEV
UBER
UBS FRANCE
UIPATH
VEOLIA
VINCI
VIVENDI
VOYAGEURS DU MONDE
WAVESTONE
WENDEL
WILLIS TOWERS WATSON
WORDAPPEAL

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

Imprimé en France
Dépôt légal : octobre 2019
ISSN : 1771-6756
Achevé d'imprimer en octobre 2019

INSTITUT MONTAIGNE



COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENT

Henri de Castries

VICE-PRÉSIDENT

David Azéma Associé, Perella Weinberg Partners

Jean-Dominique Senard Président, Renault

Emmanuelle Barbara *Senior Partner*, August Debouzy

Marguerite Béard-Andrieu Directeur du pôle banque de détail en France, BNP Paribas

Jean-Pierre Clamadiou Président du Comité exécutif, Solvay

Olivier Duhamel Président, FNSP (Sciences Po)

Marwan Lahoud Associé, Tikehau Capital

Fleur Pellerin Fondatrice et CEO, Korelya Capital, ancienne ministre

Natalie Rastoin Présidente, Ogilvy One

René Ricol Associé fondateur, Ricol Lasteyrie Corporate Finance

Arnaud Vaissié Co-fondateur et Président-directeur général, International SOS

Florence Verzelen Directrice générale adjointe, Dassault Systèmes

Philippe Wahl Président-directeur général, Groupe La Poste

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Claude Bébéar Fondateur et Président d'honneur, AXA



IL N'EST DÉSIR PLUS NATUREL QUE LE DÉSIR DE CONNAISSANCE

Taxes de production : préservons les entreprises dans les territoires

Désindustrialisation, suppressions d'emplois, perte de savoir-faire industriel : l'actualité autour de l'industrie en France n'est pas des plus optimistes. Comment expliquer une telle situation ? Si le contexte mondial joue un rôle non négligeable dans la fragilisation du tissu industriel français, un autre élément mérite aujourd'hui d'être étudié : la fiscalité de production.

Différents des impôts directs (impôt sur les sociétés par exemple) ou de consommation (TVA), les impôts de production interviennent en amont de la chaîne de production et sont dus, quel que soit le montant des bénéfices obtenus et même en l'absence de résultat. La France se distingue ainsi de ses voisins européens par sa haute fiscalité de production (2^e de l'Union européenne, derrière la Suède).

Dans la lignée du rapport *ETI : taille intermédiaire, gros potentiel* publié en janvier 2018 par l'Institut Montaigne et le METI, cette étude réalisée par Asterès vise à revitaliser le tissu industriel français. Un renouveau du « travailler et produire en France » passera nécessairement par une refonte de la fiscalité de production qui pénalise aujourd'hui les entreprises ayant élu domicile sur notre territoire, et en particulier les entreprises industrielles.

Rejoignez-nous sur :



Suivez chaque semaine
notre actualité en vous abonnant
à notre newsletter sur :
www.institutmontaigne.org